



Rapport 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne



AVANT PROPOS

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, introduit l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure, à savoir l'analyse des actions de la collectivité sous les deux angles suivants :

- le bilan des politiques publiques, ainsi que les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Depuis 2012 le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne présente ainsi, à l'occasion de son débat d'orientations budgétaires, son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Cette démarche doit permettre aux élus d'évaluer et d'orienter leurs politiques publiques pour « répondre aux besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures ».

Ce rapport s'inscrit aussi dans une volonté de transparence et de communication avec les citoyens Tarn-et-Garonnais.

À destination des élus, des agents, des partenaires et des citoyens, ce rapport présente une sélection non exhaustive d'actions mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'emploi, de l'éducation des jeunes, de la mobilité, de la lutte contre les précarités, de l'accompagnement des anciens et de la préservation de l'environnement. Il illustre les choix politiques de l'Assemblée départementale ainsi que le travail des services publics départementaux réalisé toute l'année en ce sens, répondant ainsi aux objectifs du développement durable.

Ce rapport témoigne du rôle moteur du Conseil départemental, aux côtés des agglomérations, des communautés de communes et des communes, favorisant le développement équilibré des territoires, la protection du cadre de vie et la cohésion sociale, le bien-être et le bien-vivre dans le Tarn-et-Garonne.

Avant-propos	2
Portrait du territoire	5
Les points forts 2024	8
REFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ	10
L'ACTION POUR LES PERSONNES CONNAISSANT DES DIFFICULTÉS D'INSERTION SOCIALE	11
L'ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE	13
L'HABITAT SOCIAL	14
PERMETTRE L'ÉPANOUISSLEMENT DE CHACUN	18
LE CENTRE UNIVERSITAIRE	19
L'ABBAYE DE BELLEPERCHE	20
LA BASE DE LOISIRS DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	20
LE SPORT	23
LA CULTURE ET LES SAVOIRS	27
UN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE	31
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RICHESSES NATURELLES	34
L'EAU POTABLE	35
L'ASSAINISSEMENT	36
LES ESPACES NATURELS SENSIBLES	38
L'INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL DES ZONES HUMIDES	40
LA PRÉServation DES RIVIÈRES	41
LE SOUTIEN DES ÉTIAGES ET LA GESTION DES BARRAGES	41

FAVORISER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES	43
UNE AGRICULTURE DURABLE	44
LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE	45
UNE MOBILITÉ PLUS SOBRE EN CARBONE	47
BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE	48
LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES	49
UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES	51
LA RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS	55
LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	56
LE BILAN GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)	57
LA GESTION DU PATRIMOINE	58
UNE GESTION RAISONNÉE DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE	59
LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)	61
SOLIDARITÉ ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE	62

PORTRAIT DU TERRITOIRE

(Sources : INSEE ; Mémento statistique agricole 2023)

15 cantons

195 communes

3 718 km²

Dynamisme démographique (référence 2023)

263 377 habitants

+ 0,5 % croissance démographique annuelle moyenne 2015-2021

70,8 habitants/km²

41,6 ans moyenne d'âge

24 % de la population a moins de 20 ans

23 % de la population a plus de 65 ans

Conjoncture économique

99 900 emplois en 2022

12,5 % taux de chômage des 15/64 ans

1 actif sur 5 travaille hors du département

21 520 €/an revenu médian

16,7 % taux de pauvreté

Paysage économique (référence 2022)

8 660 établissements actifs employeurs fin 2020, dont :

57,4 % commerce, transport, services

14,3 % administration publique, enseignement, santé, action sociale

11,7 % construction

9 % agriculture, sylviculture, pêche

7,4 % industrie

Agriculture

217 500 ha de surface agricole utilisée totale en 2020

3 662 établissements agricoles dont 3 050 à titre principal en 2021

5 % des emplois en 2020

1^{er} producteur français de pommes et prunes en 2021

2^e producteur français de kiwis, raisin de table, noisette en 2021

3^e producteur français de melons en 2021

Environnement

3 700 ha de zones humides

6 400 km de cours d'eau

17 espaces naturels sensibles

7 569 espèces recensées dont :

- 427 protégées

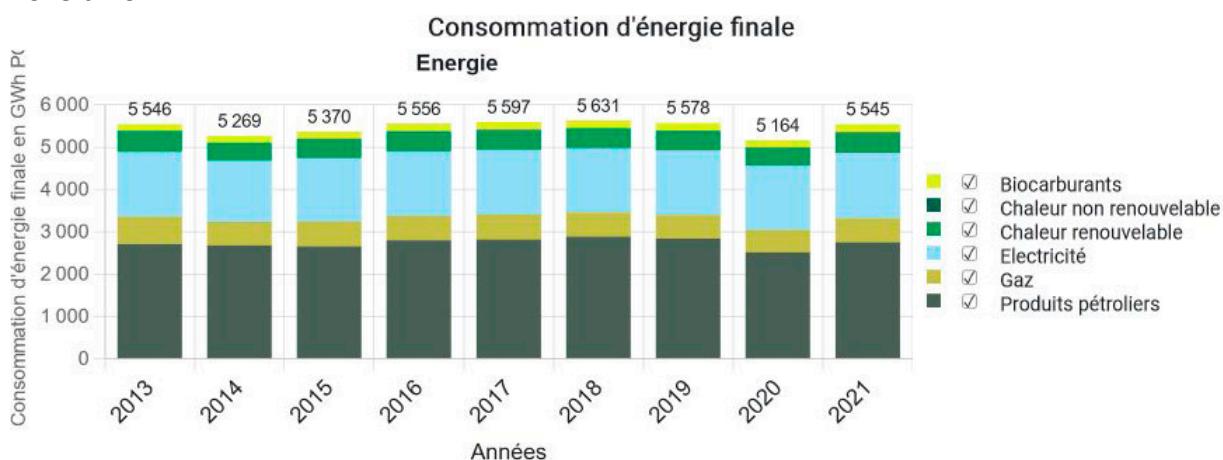
- 287 en danger

CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE DU TARN ET GARONNE

Source : ORCEO 2022 -extrait terriSTORY

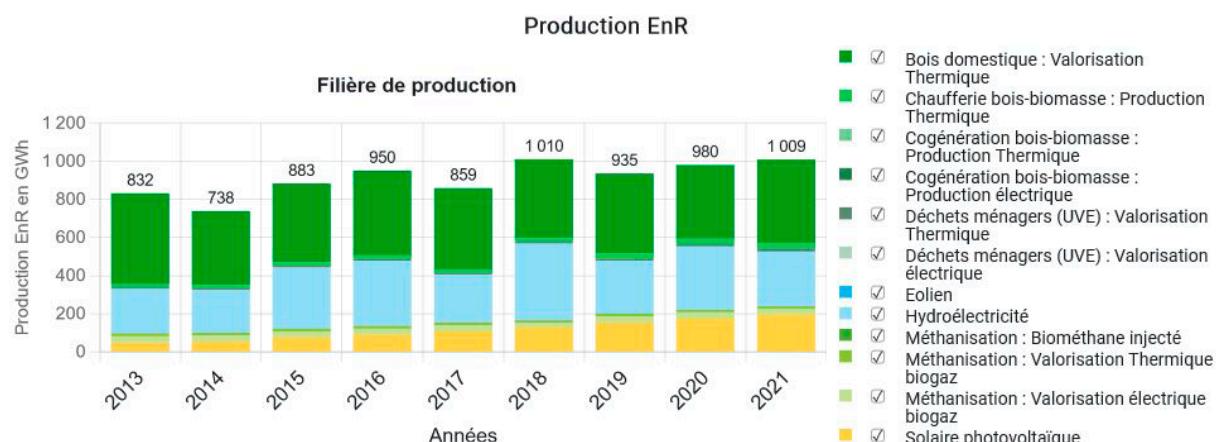
Consommation d'énergie finale du Tarn et Garonne : 5 545 GWh en 2021

La consommation reste stable tandis que la population augmente de 13 000 habitants de 2013 à 2021.



Production d'énergie renouvelable en Tarn-et-Garonne : 1009 GWh en 2021

Part des énergies renouvelables dans la consommation : 18,19 %

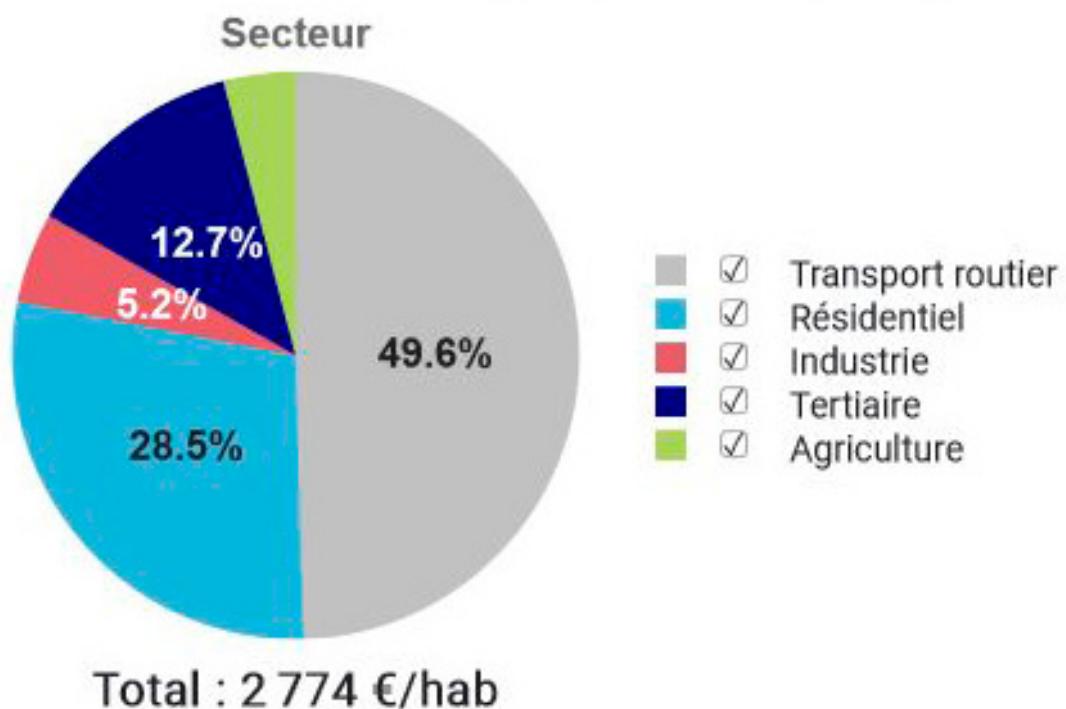


Part d'énergie renouvelable / Consommation d'énergie (2021) :



Facture énergétique par habitant : 2 774 €/hab

Part des ménage en précarité énergétique : 16 %



LES POINTS FORTS 2024

Solidarité

- Signature de la convention de délégation des aides à la pierre pour 2024-2029.
- Signature le 30 octobre 2024, de la convention Feuille de Route « France Numérique Ensemble » entre l'État et le Département au titre de l'accompagnement qui vise à renforcer l'inclusion numérique et à lutter contre la fracture numérique, tout en privilégiant la sobriété énergétique.
- Première édition du « 82 fait son numérique » qui s'est déroulée du 24 janvier au 24 février 2024.

Éducation

- La confortation de l'offre d'enseignement supérieur sur le site du Centre universitaire de Montauban.
- Des travaux dans les collèges pour améliorer l'accueil des élèves :
 - extension des collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre (travaux terminés fin 2024 pour Montech),
 - début de la conception pour la construction du gymnase de Verdun/Garonne, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour ce projet,
 - lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour les extensions des collèges de Lafrançaise et Azaña.
- Des actions en lien avec les valeurs de l'olympisme.

Culture

- Les Archives départementales, proche de la saturation, vont être dotées, dans la perspective de l'élaboration d'une solution pérenne, de locaux de magasins modulaires visant à leur apporter la place et les conditions de conservation dont elles ont besoin pour assumer dans les prochaines années leurs missions administratives et patrimoniales, qui relèvent des compétences obligatoires de la collectivité.
- Après les travaux d'urgence à l'Abbaye de Belleperche, lancement d'études archéologiques préalables à la mise au point d'un programme de rénovation.
- Mise en place du dispositif collège au cinéma.

Tourisme

- Étude fluviale et fluvestre afin de développer « l'éco-tourisme » par la mise en œuvre de l'« Étude pour le développement et la valorisation de l'itinéraire touristique fluvial et fluvestre du Canal latéral des 2 mers ».
- Aménagement des aires de services et installation d'une signalétique de sécurité routière le long des itinéraires de vélo-routes et vélo-voies vertes afin d'encourager la pratique des déplacements doux.

Environnement

- En 2024 réalisation du bilan gaz à effet de serre (BEGES) et du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER).
- Travaux hydromorphologiques sur les cours d'eau.
- Finalisation et présentation de l'étude Ecorse sur le potentiel en eau des nappes phréatiques profondes.
- Lancement d'une démarche de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.).

Bien manger en Tarn et Garonne

- Suivi du logiciel de gestion Easylis dans les 15 collèges dont le Département a la responsabilité du service de restauration et d'hébergement, ainsi qu'au restaurant universitaire et à la base de loisirs de Saint Nicolas du Tarn et de la Garonne, permettant ainsi de favoriser le respect de la loi Egalim (50 % de produits sous label dont 20 % de produits biologiques).

Routes de demain en Tarn et Garonne

- Signature du pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité en juin 2024 qui se traduira pour le Département par une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les chantiers de voirie, en employant notamment des enrobés tièdes, en réemployant les matériaux naturels et bitumineux issus de la déconstruction routière.

Batiments

- Recensement des 38 bâtiments de plus de 1000 m² sur la base Opérat de l'Ademe pour suivre leur consommation énergétique et programmer des travaux de rénovation.
- Mise en place du plan de sobriété.
- Développement d'énergie renouvelable sur de nouveaux bâtiments : 1 chaufferie bois et 2 toitures photovoltaïques.

Nouvelles pratiques de la collectivité

- Dématérialisation des documents de l'assemblée depuis février 2023
- Politique d'achats responsable : 71 % des marchés comportait une considération environnementale.
- Mobilisation de financement en lien avec la transition énergétique : Fonds Vert, CEE, Fonds chaleur.
- Participation aux journées du Digital Clean'up pour favoriser à la sobriété numérique.

Solidarité et attractivité territoriale

- Appui aux collectivités pour une réflexion globale sur la transition énergétique par Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités (2 jours de conseils gratuits).
- Organisation de l'événement « le 82 fait son numérique ».

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité



La solidarité est une mission prioritaire pour le Département. Premier poste budgétaire, l'aide d'action sociale est au cœur de la politique départementale. Il s'agit de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires dans le cadre des politiques départementales relevant des solidarités humaines et territoriales.



Au titre de ses compétences sociales, le Conseil départemental a fait le choix de contractualiser avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Trois objectifs prioritaires sont ainsi poursuivis dans ce cadre (351 561 € conventionnés en 2022) :

- renforcer les politiques d'insertion,
- éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- revisiter le travail social.

L'ACTION POUR LES PERSONNES CONNAISSANT DES DIFFICULTÉS D'INSERTION SOCIALE

Le Département est engagé dans une politique d'insertion diversifiée qui s'appuie sur 3 dispositifs principaux.

Le pacte territorial d'insertion (PTI)

Le PTI 2024-2026 s'articule autour de 5 priorités :

- Rendre visible et renforcer la dynamique partenariale : renforcer certaines collaborations et les formaliser dans le cadre de conventions, faire connaître les missions et recenser l'offre de service de chaque partenaire, participer aux temps d'échanges et aux instances partenariales, identifier les référents de parcours,
- Améliorer la connaissance des publics : recenser les systèmes d'information existants, optimiser leur exploitation et développer les échanges de données,
- Permettre l'accès aux droits : lutter contre le non-recours aux droits sociaux, améliorer la communication auprès des usagers, former les représentants des bénéficiaires RSA en équipes pluridisciplinaires,
- Lever les freins à l'insertion : développer une offre complète et homogène d'aide à la mobilité sur l'ensemble du territoire, permettre l'autonomie des publics via l'accès aux savoirs de base, accompagner les publics à prendre soin de leur santé,
- Développer l'accès à l'emploi : favoriser l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA, accompagner les jeunes de moins de 25 ans, renforcer le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, travailler la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique.

Il est complété par un catalogue d'actions regroupées en 2 catégories :

- Parcours confiance et estime de soi : ateliers de redynamisation,
- Parcours autonomie : actions de formation linguistique, numérique, inclusion des publics féminin, accès à la mobilité.

Ces actions peuvent être financées par les fonds propres du Département, le Fonds Social Européen ou le plan pauvreté.

Le programme départemental d'insertion (PDI)

Le PDI 2024-2026 propose des actions pour les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours vers l'emploi. Suivant l'avancement de leur projet, ils sont orientés vers :

- un accompagnement dans un parcours professionnel,
- un coaching pour les bénéficiaires du RSA depuis plus de 5 ans dans le dispositif,
- un accompagnement des travailleurs indépendants.

Le Département travaille avec 18 opérateurs dont certains sont cofinancés par le fond social européen (FSE).

Le Fond Social Européen (FSE+) 2021/2027

Le FSE+ est l'un des principaux leviers financiers de l'union Européenne pour investir dans le capital Humain.

Pour la première programmation 21/25, une enveloppe de 4 357 000 € a été déléguée à notre Département. Elle permet le cofinancement de différents types d'opérations sur notre territoire afin de :

- poursuivre le financement des actions liées à l'insertion par l'emploi
- soutenir les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et à favoriser l'insertion sociale des personnes en difficulté.

Il s'agit de 1 491 Tarn-et-Garonnais qui ont pu bénéficier d'un accompagnement grâce à l'intervention financière du FSE+ : 57,7 % de femmes et 42,3 % d'hommes (données arrêtées en octobre 2024)

Sur les exercices 2022 à 2024, ce sont 42 opérations qui ont été accompagnées dont:

- 7 projets portés par notre collectivité pour 669 212 euros au titre de la solidarité humaine ;
- 8 actions en faveur de l'insertion professionnelle menées par des structures publiques pour 405 829 euros ;
- 18 initiatives d'insertion professionnelle conduites par des associations soit 1 459 154 euros
- 9 actions en faveur de l'inclusion sociale portées par des associations pour 456 950 euros.

La convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M.)

Le Conseil départemental a signé avec l'État une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Il finance une partie des salaires versés aux bénéficiaires du RSA recrutés sur des contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC) et apporte une aide aux postes des salariés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) bénéficiaires du RSA, recrutés au sein des ateliers et chantiers d'insertion, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi afin de les aider à retrouver confiance et acquérir une expérience professionnelle.

En 2022, 93 P.E.C. dans le secteur non marchand, dont 2 CDI et 6 P.E.C.-C.I.E. pour le secteur marchand, dont 2 CDI.

L'aide aux postes en PEC est prise en charge par le Département pour le secteur marchand et non marchand à hauteur de 500 € mensuels pour un contrat d'au moins 20 heures et complétée par un soutien de 50 € supplémentaire pour les 12 premiers mois de contrat, à tout employeur qui embauche un allocataire du RSA.

Le dispositif des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) complète les possibilités d'accompagnements des personnes très éloignées de l'emploi, y compris les bénéficiaires du RSA.

Ainsi le Département participe au financement de l'aide aux postes pour 16,76 E.T.P, correspondant à 97 bénéficiaires du RSA qui sortent ainsi du dispositif au bout du 4^{ème} mois.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, a initié la création de « Tarn-et-Garonne Emploi », une plateforme entre les bénéficiaires de l'aide et les employeurs potentiels ; elle est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2019. Au 13 septembre 2023 (date dernier COPIL), la plateforme enregistre 322 personnes inscrites avec CV en ligne pour 358 offres d'emploi. Les modalités de fonctionnement de la plateforme évoluent régulièrement pour tenir compte du marché de l'emploi.

L'ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE

Les maisons départementales des solidarités (MDS)

Le Département est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale. Avec 5 MDS (comportant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental. Les maisons des solidarités reçoivent chaque année près de 28 000 personnes.

Notre collectivité a récemment redéfini la présence territoriale des MDS afin de faire coïncider les territoires d'intervention avec ceux des intercommunalités issues de la loi NOTRe.

Espaces d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, ce sont des lieux privilégiés de contact avec les services départementaux. Les Tarn-et-Garonnais peuvent y rencontrer :

- Des assistants sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale,
- Des éducateurs et des psychologues,
- Des personnels de la protection maternelle et infantile (médecin, infirmier, puéricultrice, sage femme),
- Des référents et infirmières pour les personnes âgées et les personnes handicapées,
- Des représentants de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- Des agents chargés du revenu de solidarité active (RSA).
- Les équipes médico-sociales développent une analyse des besoins du territoire, dans un objectif de construction et d'animation d'un projet de développement social, en relation avec différents partenaires. Elles assurent les missions suivantes :

- L'accueil et l'orientation des usagers,
- L'accompagnement des personnes en situation de précarité,
- Les consultations de protection maternelle infantile (PMI),
- Les mesures de suivi et de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- L'évaluation des besoins des personnes âgées en situation de dépendance, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Les dossiers de prestation de compensation du handicap (PCH).

Trois Conseillers France services du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne accueillent, informent, orientent et accompagnent les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives du quotidien en particulier les populations les plus fragiles (seniors, personnes peu diplômées et ménages aux revenus modestes). Leur rôle est donc essentiel dans la lutte contre l'illectronisme.

L'HABITAT SOCIAL

Nouvelle politique du logement et de l'habitat

En octobre 2023, une nouvelle politique de l'habitat et du logement a été adoptée. Elle a pour objectif de répondre à 3 principaux enjeux :

- structurer la politique départementale autour du territoire de délégation des aides à la pierre et des publics fragiles relevant de la compétence des maisons départementales des solidarités (MDS),
- élaborer un cadre commun à l'ensemble des dispositifs d'aides du Département pour plus de lisibilité,
- prioriser les aides autour de la transition écologique et la production de logements sociaux à loyers abordables.

La délégation des aides à la pierre a été renouvelée pour la période 2024-2029 compte tenu du caractère structurant de cette politique et les crédits propres de la collectivité réorientés en vue :

- * de soutenir la transition énergétique,
- * d'accompagner la maîtrise de la consommation foncière,
- * de favoriser l'amélioration de l'habitat des ménages vulnérables.

Politique départementale en matière d'habitat social (aide à la pierre) :

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé le transfert ou la délégation vers les collectivités locales, de compétences incombant antérieurement à l'État concernant la politique habitat.

Le Conseil départemental détient, depuis le 1^{er} janvier 2006, la compétence déléguée en matière d'aide à la pierre. Le périmètre d'action de la délégation Conseil Départemental

pour la période 2024-2029 concerne tant les opérations du parc public que celles réalisées dans le cadre de la réhabilitation du parc privé.

Les crédits délégués par l'État sur le parc public s'élevaient à 1 574 290 € en 2023 ; ils ont permis le financement de 267 logements neufs ou l'amélioration et la rénovation de 63 logements (rénovation lourde ou thermique). Concernant le parc privé, 270 dossiers (246 propriétaires occupants et 23 logements sociaux, une commune pour des travaux d'office) ont bénéficié de subventions au titre des travaux de l'ordre de 4 003 791€. Une aide de 287 401 € a été affectée pour l'ingénierie des dispositifs (animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat - OPAH).

Par ailleurs, le Département accorde des aides pour la production de logements sociaux et sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État. En contrepartie, un contingent de logements locatifs lui est réservé. Ils sont attribués à des familles Tarn-et-Garonnaises sur proposition du bureau du logement, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental. Les garanties accordées en 2023 aux bailleurs, pour la production ou réhabilitation de 647 logements, s'élèvent à 28 407 378,89 € sur un montant global de prêts de 49 549 316, 49 €.

Le Département, sur ses crédits propres, a soutenu les bailleurs HLM à hauteur de 317 871 €. Pour le parc privé, constitué de propriétaires occupants, des aides à hauteur de 107 194 € ont été accordées pour l'aide au maintien à domicile, à la lutte contre la précarité énergétique et à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, en complémentarité des aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH).

Enfin, le Département finance les projets de création et de réhabilitation de logements sociaux portés par les communes de moins de 10 000 habitants et les communautés de communes, sur son territoire de délégation des aides à la pierre. Les conditions des financement nécessitent que les projets respectent certaines plus-values sociales et énergétiques (situation dans le centre-bourg, catégorie énergétique C après travaux...).

Politique départementale en matière d'accès et de maintien dans le logement des publics vulnérables (aide à la personne)

Le fond de solidarité pour le logement (FSL)

Le Conseil départemental détient, depuis le 1^{er} janvier 2005, la compétence en matière de gestion du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL). Il s'agit d'un dispositif d'action sociale et d'insertion des populations. Il intervient en direction des personnes, ménages ou familles qui, en raison de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant, ou s'y maintenir :

- en attribuant des aides financières destinées à couvrir les charges afférentes à l'entrée dans le logement ou à son occupation (loyers et charges),
- en organisant une offre de services adaptée aux difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans le logement.

Les aides du FSL sont ponctuelles et subsidiaires ; elles interviennent en dernier recours

après activation des dispositifs de droit commun. Le FSL est l'un des outils d'action du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et intervient en cohérence avec ses orientations.

La participation du Département au FSL s'élève à 256 286 € en 2023 et le bilan des deux fonds FSL affiche un volume d'aides accordées de 1 209 737,90 € en 2023 dont 817 352,08 € (contre 818 475 € en 2022) sur le seul territoire départemental.

L'accompagnement des publics vulnérables

Les conseillers en économie sociale familiale des MDS assurent une médiation sociale (complétée par la médiation juridique de l'ADIL) auprès des familles concernées par une expulsion locative. Le Département favorise les actions de médiation juridique dans le cadre de la prévention des expulsions pour un montant de 155 961 €.

Le Conseil Départemental finance également des actions menées par des associations. En 2023, les subventions globales aux associations menant des actions d'accompagnement social se sont élevées à 246 825 € au titre des politiques du logement relevant des aides à la personne.

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

L'État et le Conseil départemental ont adopté sur la période 2024-2029, trois documents de planification des politiques de l'Habitat :

- le plan départemental de l'habitat (PDH) pour le Tarn-et-Garonne ;
- le plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;
- le schéma départemental pour l'accueil des personnes dites gens du voyage (SDAGV).

Des problématiques multiples

Les enjeux pour le Tarn-et-Garonne sont les suivants :

- Une croissance démographique qui place le département devant les défis de l'accueil de nouvelles populations,
- Des fonctionnements territoriaux contrastés qui renvoient à des problématiques d'habitat multiples,
- Des constantes en matière de besoin de logements pour les publics fragiles et/ou prioritaires (personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, etc.),
- Une précarité grandissante des ménages qui renforce le besoin en logement à loyer maîtrisé (près de 70 % des ménages sont éligibles à un logement social),
- Des situations de mal logement qui concernent en premier lieu des propriétaires occupants,
- Des besoins d'amélioration de l'habitat notamment au regard de l'attractivité des centre-bourgs à conforter, aussi bien pour le parc locatif privé que pour le parc social public.

Tarn-et-Garonne Habitat

Cet office HLM, 1^{er} logeur social du département, gère près de 4 500 logements locatifs. 80 % des ménages locataires disposent de ressources inférieures à 60 % du plafond pour accéder au logement social.

Le Département est engagé sur un programme d'accompagnement à la réhabilitation du parc ancien de TGH et accorde depuis le 1er janvier 2024 une participation financière de l'ordre de 30 % du montant hors taxe (plafonnée à 500 000 €) des travaux de réhabilitation ayant un impact direct en terme de réduction des charges locatives et de consommation d'énergie (eau, gaz, électricité).

Tarn-et-Garonne Habitat (TGH) répond aux exigences du label national habitat senior services, pour adapter une partie de ses logements aux attentes et aux besoins spécifiques de ses locataires seniors, tout en assurant un service de proximité renforcé.



Permettre l'épanouissement de chacun

Déclaration de Rio

PRINCIPE 1

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

En tant que collectivité territoriale, le Conseil départemental se doit de répondre à l'article 1 de la déclaration de Rio. Elle stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il s'agit pour le Département de développer les compétences et le bien être de ses agents, mais aussi d'offrir aux citoyens un accès facilité à la culture, aux loisirs, ainsi qu'à la pratique du sport.



LE CENTRE UNIVERSITAIRE

Le Centre universitaire de Tarn-et-Garonne, situé à Montauban, accueille environ 1 100 étudiants dans des formations très diverses, complètes et d'excellence, balayant les champs du droit, de l'image, du design et de la couleur, des métiers de l'enseignement, du social et de la santé.

Dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, le Département s'emploie à développer l'attractivité du territoire pour les étudiants.

Au-delà de la qualité des enseignements dispensés sur le campus avec la présence des universités Toulouse Capitole, Jean-Jaurès et Paul Sabatier, le service Vie Étudiante accompagne pour les démarches administratives, aide à la recherche de logements étudiants et communique sur les offres d'emplois pour les étudiants.

Il propose des Pass-ciné et Pass-piscine financés intégralement par le Conseil départemental, favorise l'accès aux activités de loisirs et à la culture en plus de plusieurs partenariats avec des clubs de sport.

La semaine étudiante (semaine d'intégration au mois d'octobre) est l'occasion de participer gratuitement à des activités culturelles et animations diverses sur le campus.

Des actions ponctuelles menées régulièrement, visent à prévenir la santé, à apporter une aide alimentaire avec le concours des partenaires et autres associations (Secours Populaire Français, Proxisanté, CPAM, SIMPPS, CeGIDD, Planning familial).

D'autres services sont à disposition des étudiants sur le campus, concourent au bien-être des étudiants :

- la médiathèque ;
- le restaurant administratif agréé par le CROUS, permettant de proposer le tarif national étudiant 3,30 € et 1€ pour les boursiers.

De plus le Conseil départemental a décidé d'une tarification équivalente à celle du tarif étudiant 3,30 € pour les élèves ERASME et Aides-soignants à compter du 1^{er} septembre 2022.

Au final, c'est une équipe de 21 agents départementaux affectés au Centre universitaire qui apportent aux scolarités la logistique et les conditions nécessaires et favorables à l'apprentissage du savoir.

L'ABBAYE DE BELLEPERCHE

L'Abbaye de Belleperche est un élément phare de la politique culturelle départementale, tant par le nombre que par la diversité des personnes qu'elle accueille.

La mise en place d'une politique tarifaire avantageuse (gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap) et ses animations gratuites rend ce service accessible au plus grand nombre.

La saison culturelle s'est voulue, comme chaque année, très éclectique. Au programme : de nombreux rendez-vous, dont deux festivals, autour de toutes les formes de spectacle vivant (spectacles, lectures, concert, danse, cirque, etc.) Tous ont rencontré un vif succès.

Ce lieu est par ailleurs propice à l'accueil de nombreux élèves lors de manifestations culturelles thématiques inter-établissements. Comme chaque année, ce fut le cas avec les Journées Occitanes qui ont rassemblé plus de 700 élèves autour de propositions en lien avec la langue et la culture occitanes (chant, théâtre, contes, musique).

Chiffres clés :

Plus de 19 000 personnes ont franchi les portes de l'abbaye en 2024 dont plus de 9 500 spectateurs, près de 5 500 élèves accueillis lors de visites et/ou d'ateliers pédagogiques.

LA BASE DE LOISIRS DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE

Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs et cyclistes profitent des sentiers longeant le plan d'eau. Les compteurs installés à l'entrée du site début 2024 nous permettent d'estimer le nombre de personnes fréquentant le site ; au 12 octobre 2024, 62 176 personnes ont profité du site depuis le 1^{er} janvier.

La base de loisirs est également fréquentée par des **pêcheurs profitant des ressources du plan d'eau**, notamment suite à l'obtention du « label pêche en famille ».

La base de loisirs accueille un public diversifié:

- **Des classes découvertes**, pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, la nature (ornithologie, insectes aquatiques, lecture de paysages grandes thématiques...) : 2 340 personnes accueillies ;
- **Des centres de loisirs et groupes divers tels que les groupes sportifs** qui viennent profiter du cadre naturel, de la structure d'hébergement et d'accueil ainsi que de la restauration : 4 620 personnes accueillies ;
- **Des groupes à caractère social et éducatif** comme les instituts spécialisés (265 personnes en séjours).

La base de loisirs, classée « Zone Natura 2 000 », attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours à vocation nature. Des **panneaux explicatifs sur la faune et la flore, installés sur les berges**, informent les usagers sur la biodiversité locale.

Ce site occupe une place importante dans le cadre du label d'écotourisme « station verte » obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Chiffres clés :

Personnes (adultes et enfants) ayant effectué un séjour ou une activité à la Base de loisirs.

En 2022	6 423 personnes	Évolution
En 2023	10 025 personnes	▲
En 2024	11 036 personnes	▲

Les points forts de l'année 2024

- **Journées d'intégration** : Ces journées de cohésion et d'intégration en plein air ont été proposées pour la quatrième fois à toutes les classes de 6ème des collèges publics du département à partir de début septembre. Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 12 € par élève pour les activités, avec la prise en charge du transport. **Ainsi 38 classes représentant 1249 élèves de 6^{ème} ont profité ce projet.**
- **Les « journées du goût et saveurs gourmandes »** : Elles sont organisées du 4 novembre au 29 novembre 2024. Ces journées, proposées en partenariat avec Interfel et le service « Bien manger en Tarn-et-Garonne », se composent de 4 ateliers pour environ 2 classes de maternelle ou de primaire par jour.
- **Les journées découverte sport environnement et découvertes sportives pour tous groupes** : Près de 8 656 séances activités ont été proposées tout au long de l'année 2024. Adaptées aux différentes tranches d'âge, ces journées proposent des thématiques sur la découverte de l'environnement et le sport.
- **Les séances thématiques de découverte organisées à la base de loisirs :**
Ornithologie pour le tout public et les groupes scolaires : 871 personnes.
Canoë pour les groupes : 890 enfants.
Tir à l'arc : 735 enfants.
Course d'orientation Learn'O : 1085 enfants.
- **Cours de natation** : La base de loisirs a proposé tout l'été des cours de natation.
En 2024, 236 séances ont été proposées dont 67 financées par le C.D.O.S. (Comité départemental olympique et sportif).
Pour la 5^{ème} année, le Conseil départemental a signé une convention avec le C.D.O.S. permettant de proposer gracieusement, aux enfants de 6 à 12 ans, des cours de natation dans le cadre du plan lancé par le Ministère « J'apprends à nager ».À ce dispositif, s'ajoutent des séances de natation et tests d'aisance aquatique. **En juin et septembre 2024, 653 tests d'aisance aquatique** ont été proposés aux collèges de Moissac, Lafrahançaise, Verdun sur Garonne et Grisolles.

Sport solidarité

La base de loisirs développe un lien fort avec les jeunes adolescents de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Direction du Pôle Solidarités Humaines.

Deux colonies ont été organisées en 2024 ; une semaine en février sur le thème de la danse et l'expression corporelle et une semaine en août sur la découverte des disciplines

olympiques pour des enfants de 6 à 14 ans. 50 enfants ont été accueillis en 2024, dont 24 enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Restructuration des locaux et gestion du site

- Pour des raisons de sécurité, l'installation d'un **contrôle d'accès par badges et codes** a été effectuée dans les locaux utilisés par les personnes accueillies à la journée ou en séjour sur le site, pour un montant de 23 727 €.
- L'installation d'une **barrière à l'entrée du site** de manière à limiter les flux de circulation et d'assurer la sécurité des usagers pour un montant de 15 682 €.
- Deux **caméras de surveillance** ont été installées au niveau de la coursive d'accès au bâtiment administratif pour un montant de 3 449 €, en lien avec le protocole vigipirate.
- Le **remplacement d'une partie des luminaires énergivores dans les locaux à sommeil et les extérieurs de la salle de restauration** a été effectué pour un total de 6 000 €.
- La **réfection du terrain de sport a eu lieu au printemps 2024 sans quaucun produit phytosanitaire ne soit utilisé** pour un coût total de 42 000 €.
- Deux **équipements spécifiques pour entretenir le terrain de sport** ont été acquis pour un montant total de 16 440 €.
- Le changement des **automatismes du réseau de chauffage de l'hébergement collectif** va être réalisée en décembre pour un montant de 15 960 €.
- L'installation d'une **climatisation réversible au niveau de la salle de classe** afin d'augmenter le confort des usagers de la base de loisirs pour un montant de 21 985 €.
- Des **compteurs piétons et cyclistes** ont été installés à l'entrée du site de part et d'autre de la barrière pour un montant de 13 704 € afin d'estimer la fréquentation du site en mobilité douce.
- Des **zones de tontes on été laissées volontairement en jachère** afin de favoriser la biodiversité du site et de réduire les consommations en carburant des engins de coupe.
- Le **partenariat avec des travailleurs de l'ESAT de Castelmayran** pour l'entretien des espaces verts, a été reconduit.
- La **refonte du site internet sur une plateforme ELLOHA** a été réalisée avant le démarrage de la saison estivale.

Perspectives 2025

- Réaffirmer les vocations éducatives, environnementales, touristiques et sportives de la Base de loisirs en accueillant des classes de découverte, groupes sportifs et en favorisant la mixité sociale, notamment dans l'organisation de colonies de vacances.
- Arborer certains endroits du site afin de créer des zones d'ombrage pour palier aux températures excessives en période estivale.
- Poursuivre la promotion de la Base de loisirs dans une dynamique de développement de ses actions autour de projets de communication.
- Développer des zones d'écopaturage sur des zones de tontes mécaniques.

LE SPORT

Le soutien au monde associatif

Le sport en faveur du plus grand nombre

Le Département s'investit depuis toujours afin de permettre à tous de pratiquer des activités sportives dans des locaux adaptés et bien équipés, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

Le Département accompagne également les sportifs au quotidien, avec plus de 309 dossiers de subventions pour les associations. 52 comités départementaux ont également reçu une aide départementale pour l'organisation et la participation à des compétitions, l'attribution de tenues et matériels sportifs.

Le Loisirs des Jeunes : le sport pour les plus jeunes

Le développement de la pratique sportive est un droit pour tous les jeunes, et en particulier les plus défavorisés. Le Département a soutenu 11 associations sportives qui proposent, pendant les vacances scolaires, et notamment la saison estivale, des animations et stages sportifs de découverte pour les jeunes. Des tarifs préférentiels sont proposés pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Le soutien aux collectivités pour favoriser l'accès à la pratique sportive de tous

Le Département soutient les projets d'équipements sportifs structurants portés par les communes et les communautés de communes afin de permettre à chaque citoyen du département de pratiquer une activité sportive ; ainsi, 10 projets locaux ont été financés.

Un total de 1 341 000 euros ont été répartis sur les 309 dossiers, avec cette année un plus grand volume financier consacré aux projets portés par l'UNSS dans le cadre du sport scolaire pour que le maximum d'enfants s'initient et pratiquent du sport.

Le Sport scolaire pour tous les collégiens : donner sa chance de réussite éducative et sportive à chacun

Le fonctionnement des sections sportives, associations sportives

Le Département soutient le fonctionnement de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), offrant une pratique de multiples sports aux élèves de primaire et de collège.

42 projets sportifs, portés par l'ensemble des collèges du Tarn-et-Garonne en partenariat avec des associations sportives, pour les collégiens de la 6ème à la 3ème, ont été financièrement accompagnés dans le cadre des actions partenariales.

Au total, près de 710 heures sont prises en charge pour le bon fonctionnement de sections et de projets sportifs dans les domaines de la course d'orientation, de la danse, des activités physiques de pleine nature, de la gymnastique, de la pétanque, de la musculation, du judo, du cross, de l'aviron, du rugby, de l'équitation et du roller.

La dotation en équipements sportifs

Dans le cadre de la politique de dotation en équipements sportifs aux collèges, le Département a commandé 30 gros équipements (agrès de gymnastique, matelas de réception, tables de tennis de table, poteaux de volley et de badminton, buts de handball, cordes d'escalade, ...) en 2024, pour un montant de 41 500 €.

L'entretien des matériels sportifs (entretien – réparations) a été réalisé en fonction des demandes et des besoins sur 4 installations (1 praticable de gymnastique, 1 paire de buts de basket relevables en charpente, 2 protections des relais d'assurage de structures artificielles d'escalade). L'enveloppe consacrée à cet entretien en 2024 a été d'un montant de 7 500 €.

La sécurité des équipements sportifs

Des contrôles de sécurité réglementaires ont été réalisés pour l'ensemble des infrastructures sportives couvertes et des plateaux EPS des collèges.

L'enveloppe globale consacrée à la sécurité des équipements sportifs pour 2024 a été de 7 000 €.

L'accès des collégiens aux structures municipales

Le Département participe aux frais de fonctionnement des communes pour l'utilisation des installations sportives communales par les collégiens dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive. Pour 2024, cette participation départementale s'est élevée à environ 420 000 €.

À l'inverse, l'utilisation par les associations sportives locales d'installations sportives des collèges propriété du Département, fait l'objet d'une participation financière des communes concernées. En 2024, le Département a reçu une recette de 100 000 € environ.

Le Savoir-Nager pour les 6^{ème}

Près d'une centaine de classes de 6^{ème} du secteur public ou du privé, soit plus de 2 781 élèves, bénéficient d'un appui financier du Conseil départemental pour leur participation au cycle de natation durant l'année scolaire.

Le Sport Solidarité

Le Département met à disposition une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements spécialisés :

- Croix Rouge Française, ESAT le Pech- Blanc à Lamothe-Capdeville,
- ANRAS, ESAT le Rives de la Garonne à Castelmayran,
- ARSEAA, Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint Etienne de Tulmont,
- ARSEAA, Foyer occupationnel du Barradis à Lavit ,
- ARSEAA, Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint Etienne de Tulmont,
- ARSEAA, Foyer d'accueil médicalisé las Cannelés à Valence d'Agen,

- APIM, Foyer d'accueil médicalisé les 4 vents à Lavit,
- AGERIS 82, Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes en situation d'Handicap Castelsarrasin.

Terre de Jeux 2024

Dans le cadre du Label « Terre de Jeux 2024 », le Département mène des actions en matière de pratique sportive auprès de ses publics cibles, tels que les jeunes, les collégiens, le mouvement sportif associatif, ou encore les enfants relevant de l'aide sociale.

Les actions réalisées en lien avec l'olympisme

Le cross départemental UNSS

Le 22 novembre 2023, l'UNSS 82 a choisi la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne pour accueillir les championnats départementaux de cross organisés annuellement. Pour l'occasion, les 1600 élèves ont réalisé un « défilé olympique » consistant à courir ou marcher sur une distance de 2024 mètres, en représentant les pays participants aux Jeux Olympiques 2024.

Les colonies annuelles de la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne

La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne a organisé, comme chaque année, des colonies. Les premières ont eu lieu lors des vacances scolaires d'hiver et elles portaient sur le thème de la danse. Les enfants ont ainsi pu s'essayer au breakdance, nouvelle discipline olympique aux Jeux Olympiques 2024.

Les colonies d'été portaient sur les Jeux Olympiques et Paralympiques. Elles ont permis aux enfants de s'essayer notamment au golf, à l'équitation, au canoë-kayak, et bien d'autres épreuves représentées lors des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La Tournée des Drapeaux

Le 27 mars 2024, le Département a accueilli le cortège officiel des drapeaux olympiques et paralympiques. D'abord dans les collèges et à la rencontre UNSS d'athlétisme au Palais des Sports Jacques Chirac, les élèves ont pu rencontrer et échanger avec Thierry Rey, champion olympique de judo 1980. Puis au Conseil départemental du Tarn-et-Garonne, les drapeaux ont été présentés lors du temps plus formel avec présence des officiels et des agents du CD82. 500 collégiens ont été sensibilisés aux valeurs de l'olympisme.

Base de loisirs du Tarn et de la Garonne

La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne ayant été retenue comme centre de préparation aux jeux pour l'aviron olympique, l'aviron paralympique, le canoë-kayak sprint et le para-canoë, le Département a mis en œuvre tous les éléments nécessaires à sa promotion auprès des délégations en quête d'un site de préparation aux Jeux.

Toutes ces démarches ont permis d'avoir l'accord d'une délégation Égyptienne pour venir préparer les Jeux Olympiques à la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne. Le contexte international de guerre en Proche-Orient n'a pas permis que cette délégation obtienne son visa pour venir préparer les Jeux en France.

Semaine Olympique

Dans le cadre de la Semaine Olympique, le Département a proposé aux étudiants du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne du 2 au 4 avril 2024, des animations sportives et ludiques en situation de handicap, organisées sur le Campus sur le thème de la Célébration. Dans cette optique, il a été organisé en fin d'événement une remise de récompenses sur la base de performances enregistrées lors d'une épreuve de « biathlon » fauteuil et tir à la carabine laser. Sur ces 3 jours d'animations, les étudiants ont participé aux activités et ont échangé avec les organisateurs sur le sport, l'Olympisme et le handicap.

Le Relais de la Flamme des collégiens du Tarn-et-Garonne

Le 12 juin 2024, le Département s'est associé à l'UNSS 82 pour organiser un Relais de la Flamme par les collégiens.

Ainsi, 300 collégiens ont emprunté le canal des deux mers, depuis Grisolles et Valence d'Agen, pour rallier le château du Conseil Départemental, en effectuant des relais à vélo ou en courant.

Pour l'occasion des fac-similés de torches ont été fabriqués par les élèves du collège de Lauzerte.

Journée internationale Olympique

Afin de marquer et de célébrer la date du 23 juin, instaurée comme date universelle de la Journée Internationale Olympique, le Département avait décidé, pour cette année 2024, de s'associer avec le CDOS, le SDJES, et la Ville de Montauban, pour organiser un « village olympique » où plus de 2 000 personnes ont pu librement s'essayer aux différentes activités sportives proposées, sur le site du Palais des Sports Jacques Chirac de Montauban.

Journées Olympiques

Pour la quatrième année consécutive, du 24 au 28 juin, les Journées Olympiques ont été organisées sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne à destination des collégiens, en partenariat avec le mouvement sportif départemental (comités et clubs). Des comités ou clubs ont donc été présents sur la Base de loisirs durant cette période pour assurer les animations sportives proposées aux 300 collégiens présents sur la semaine, avec pour dénominateur commun la promotion des valeurs Olympiques et Paralympiques.

- pour le Département c'est une offre complémentaire, gage d'une attractivité renforcée de la Base, mais aussi de promotion de la pratique sportive du plus grand nombre.
- pour les comités et clubs, c'est une vitrine offerte permettant d'accroître leur notoriété auprès des jeunes en particulier.

La Fête Départementale des Sports

Cet événement annuel majeur, qui a eu lieu le 3 juillet 2024, a pris une coloration Jeux Olympiques. Pour l'occasion, l'invité d'honneur était Thibault Collard, médaillé de bronze en aviron aux Jeux Olympiques 2016 de Rio.

Les soirées olympiques à la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne

Lors de deux soirées à la Base, le thème a été orienté vers les Jeux Olympiques, avec notamment une soirée cinéma en plein air et la diffusion du film « Le grand bain », puis une soirée spectacle de magie et feu d'artifice s'est déroulée sur ce thème.

Le voyage des collégiens du Tarn-et-Garonne à Paris pour assister aux Jeux

57 collégiens du Tarn-et-Garonne pratiquants du sport scolaire, ont eu la chance de bénéficier d'un voyage à Paris pour assister aux Jeux Paralympiques. Ainsi, en plus d'assister à la finale de basket-fauteuil féminine, les collégiens ont pu visiter les sites emblématiques de Paris comme la Tour Eiffel, la vasque olympique et effectuer une visite de la capitale en bateau-mouche sur la Seine.

LA CULTURE ET LES SAVOIRS

Le soutien aux acteurs sociaux

Le Département s'est donné pour mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes. Il souhaite garantir une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique. Il s'agit également d'assurer une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse bénéficier d'activités culturelles. Le 11 décembre 2023, le Département a adopté le schéma départemental pour la culture 2022-2028.

Le soutien aux établissements scolaires / sorties et projets culturels

Le Département participe aux frais de transports des écoles, collèges et lycées du département pour leurs sorties à destination de lieux culturels sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent.

Pour l'année scolaire **2023-2024**, le budget du soutien s'élève à **29 881,44 € pour 164 déplacements** : 17 781,52 € pour 111 déplacements d'école, 11 589,92 € pour 49 déplacements de collège et 510 € pour 4 déplacements de lycée.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention territoriale triennale État / Département autour de l'Éducation artistique et culturelle, le Conseil départemental finance les projets culturels « Patrimoine et transversalité des domaines artistiques » de 18 collèges du département, et

notamment les classes à horaires aménagés dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre, et le dispositif « Orchestre au collège ».

Le dispositif « Collège au cinéma »

Le Département a adopté le dispositif « Collège au cinéma » le 05 février 2024 pour les 18 collèges publics de Tarn-et-Garonne. Ce dispositif propose aux collégiens de la 6ème à la 3ème et aux élèves des sections d'enseignements général et professionnel adapté (SEGPA) de découvrir chaque trimestre, une œuvre cinématographique lors de projections organisées spécialement à leur intention, dans les salles de cinéma de proximité. Le Département prend en charge les frais de transport des collèges vers les cinémas ainsi que le coût des billets d'entrée au cinéma pour les trois séances annuelles.

Le soutien aux écoles de musique publiques et associatives

Dans le cadre du SDEEA 2020-2024 (Schéma Départemental des enseignements et de l'éducation artistiques), le Département soutient financièrement chaque année les écoles de musique du territoire, accompagne la création de poste de Dumistes (musicien intervenant), encourage les interventions de ces professeurs de musique en milieu scolaire, et récompense les pratiques pédagogiques innovantes et les projets d'établissements ambitieux.

La langue Occitane

Le Département soutient la sensibilisation et l'enseignement de **la langue occitane auprès de plus de 4 209 élèves** du primaire et **864 collégiens**.

Le soutien au monde associatif pour la création et la diffusion artistiques

Le Département a fait le choix d'intervenir en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, mais surtout accessible à chacun, sur l'ensemble du territoire.

Les onzes enveloppes budgétaires dédiées aux acteurs culturels du département permettent d'accompagner les communes, les intercommunalités et porteurs de projets installés en Tarn-et-Garonne dans la concrétisation de leur programmation culturelle et artistique, à destination de tous les publics.

Afin de soutenir les acteurs culturels du département et favoriser l'offre artistique en direction des publics éloignés ou empêchés, dans les lieux de proximité notamment les cafés bars et restaurants des zones rurales ou péri-urbaines, le Département a adhéré au Groupement d'intérêt public « GIP Cafés cultures ».

Ce fonds d'aide est financé par le Ministère de la Culture, des partenaires privés (GUSO, SACEM...) et les collectivités territoriales qui souhaitent soutenir tous ces lieux qui salariant des artistes et des techniciens du spectacle et qui favorisent les pratiques culturelles et développent l'attractivité du territoire.

Par ailleurs une enveloppe budgétaire de 37 500 € a été dédiée à « l'Étonnant Été », ce dispositif est une aide à la diffusion aux communes et aux associations programmant un artiste du département pendant l'été, en milieu rural.

Tarn-et-Garonne Régie spectacle

La cellule départementale Tarn-et-Garonne Régie Spectacle a continué de proposer ses prestations de qualité professionnelle en son et lumière ainsi que le prêt de matériel de scène, à moindre coût, aux communes et associations socioculturelles désireuses d'organiser des manifestations.

Ainsi en 2024, près de 79 manifestations auront bénéficié de cette expertise.

Les archives départementales

L'année 2024 a été l'occasion de poursuivre le remplacement de volets au niveau inférieur de l'aile orientale du bâtiment, pour des questions de vétusté, de sécurité et d'esthétique. Pour les mêmes raisons, le portail d'accès aux Archives a été remplacé. À cette occasion, la grille en fer forgé qui surmonte le mur de clôture du parc a été repeinte.

Poursuivant leur politique de vulgarisation du patrimoine en direction d'un public aussi large que possible, les Archives départementales ont réitéré en 2024 le cycle des « causeries du vendredi » (4 séances) qui réunissent un nombreux public dans une ambiance conviviale 235 personnes en tout. Elles ont par ailleurs proposé, lors des journées européennes du patrimoine des 21 et 22 septembre 2024, des activités variées (visites, conférences, concerts, expositions, cluedo, ateliers de calligraphie et de paléographie) à la fois sur les métiers des archives et sur le thème des transports. Plus de 565 personnes ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir le site.

Tout au long de l'année scolaire, les Archives départementales ouvrent aux collégiens, accompagnés de leurs professeurs, les portes du service éducatif pour découvrir les sources de l'histoire à travers la visite du site et/ou des dossiers pédagogiques préparés en collaboration avec une professeur d'histoire chargée d'enseignement. 916 élèves ont été concernés.

Enfin, dans le cadre de leur participation au rallye citoyen à Castelsarrasin, elles ont accueilli à leur stand 198 élèves.

La Médiathèque départementale

Mois du film documentaire

Le « Mois du Film Documentaire » est une manifestation nationale créée en 2000, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'association « Images en bibliothèques », dont le but est de faire connaître, valoriser et diffuser le film documentaire de création.

L'édition 2024 s'est ouverte le 9 novembre dernier à l'espace des Augustins avec le film La disparition des lucioles : le réalisateur Vincent Marie propose une immersion dans les paysages des espaces ruraux et interroge les transformations profondes qui y sont actuellement à l'œuvre, à travers les œuvres dessinées de grands auteurs de BD.

Le Média'Tour

Cette manifestation créée par la médiathèque départementale vise à faire tourner des musiciens de la scène locale dans les bibliothèques du département. Elle s'est tenue au mois de juin et juillet 2024 dans 6 médiathèques de Tarn-et-Garonne.

Le Contrat Départemental Lecture (CDL)

Dans le cadre d'un nouveau Contrat Départemental Lecture signé au printemps 2023 avec la DRAC Occitanie, la Médiathèque départementale poursuit le développement du numérique et l'Éducation aux médias et à l'information pour les jeunes publics et collégiens. L'embauche, en contrat de projet, d'un médiateur numérique depuis le mois de mars 2024, a pour l'objectif de favoriser l'autonomie bibliothécaires et usagers dans le monde numérique, et de poursuivre l'accompagnement des jeunes publics (9-15 ans) sur le numérique afin de leur permettre une exploitation raisonnée de l'information ainsi qu'un usage éthique des médias.

Le dispositif Premières Pages

Dans le cadre de cette action en faveur du développement de la lecture pour les enfants de 0 à 3 ans, la Médiathèque, en partenariat avec la Direction de la Protection Maternelle Infantile, a organisé une journée d'étude en mars 2024 à l'espace Bourdette de Montbeton, réunissant une centaine de professionnels de la petite enfance et des bibliothèques. De plus, dix spectacles à destination des tout-petits ont réuni 391 spectateurs (230 enfants et 161 adultes) dans les bibliothèques partenaires. Enfin, le Conseil départemental a offert un chèque-lire aux familles ayant accueilli un enfant dans l'année : ainsi quelques 1700 familles ont reçu ce chèque fin 2023 afin d'acquérir un album à lire à leur nouveau-né.

Alors Raconte

Le festival « Alors Raconte » est une association soutenue par le Département. Ce festival s'est déroulé entre les mois de janvier et février 2024 pour sa 28^e édition, dans 16 communes de Tarn-et-Garonne.

Développer des synergies au service de la culture pour chacun

Partir en livre

La médiathèque départementale est partenaire de « Partir en livre », manifestation nationale, gratuite, populaire et festive : le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire.

La médiathèque départementale s'associe à l'Abbaye de Belleperche au mois de juillet, afin de proposer des ateliers créatifs aux enfants.

Projections Espace des Augustins

La médiathèque départementale collabore avec l'Espace des Augustins pour développer la politique culturelle de proximité et propose des projections de sélections cinématographiques en entrée libre.

Espace des Augustins

La politique de programmation de spectacles est volontairement tournée vers le public scolaire et le public famille accompagnée d'une gratuité et/ou de tarifs bas afin de favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre sur notre territoire.

Pour la saison 2023-2024, la fréquentation globale enregistrée a augmenté avec 4 579 personnes en public scolaire et 5 448 personnes pour le tout public grâce à une programmation variée de qualité et une meilleure visibilité en terme de communication.

Mise à disposition de places pour les jeunes de l'ASE :

En lien avec le pôle de la Solidarité et les acteurs culturels du territoire, les Affaires culturelles du Département ont organisé la mise à disposition de 330 places de spectacles pour les jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance.

UN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

Schéma Départemental du tourisme Durable

Sous l'impulsion des élus départementaux en charge du tourisme, le département de Tarn-et-Garonne en lien étroit avec son agence de développement touristique « Tarn-et-Garonne Tourisme », a voté un Schéma Départemental du Tourisme Durable avec pour ambition de faire émerger une destination touristique en lien avec les orientations du schéma touristique régional.

Il valorise les caractéristiques identitaires de notre destination que sont : la qualité de vie, la convivialité, le patrimoine culturel et les paysages naturels avec « l'eau » comme fil conducteur, sans oublier les activités de pleine nature. Il encouragera les touristes à découvrir les produits du terroir et la gastronomie locale.

Cette démarche collaborative a permis de mettre en lumière les enjeux majeurs qui se traduisent par 4 axes stratégiques :

1. Renforcer l'attractivité et la visibilité du département
2. Qualifier l'offre touristique départementale
3. Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous
4. Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis et faciliter la dynamique de projets

Le schéma départemental du tourisme durable fixe la feuille de route et les actions à mettre en œuvre sur la période 2023-2028. Ce projet ambitieux repose sur un engagement collectif de tous les acteurs du tourisme afin de porter des actions partagées pour un tourisme de demain durable, responsable et en cohérence avec les valeurs de notre département à destination des touristes et des tarn-et-garonnais.

Lien vers le schéma :

<https://www.tourisme-tarnetgaronne.fr/espace-pro/schema-departemental-2023-2028/>

Dans ce cadre, le département a initié le déploiement de plusieurs actions en 2024 dont principalement :

- La création du Schéma Directeur Vélo Départemental (Création du Schéma Directeur Vélo ; Projet de Convention Région/Département sur le volet tourisme),
- La rédaction du topo-guide départemental de la randonnée pédestre et la réédition du topo-guide GR36/ 46 (St Jacques de Compostelle).
- L'animation des filières sensibles à la ressource en eau (fluvial / fluvestre, pêche, canoë-kayak, voile) afin d'anticiper les conséquences du changement climatique notamment par la mise en œuvre de l'« Étude pour le développement et la valorisation de l'itinéraire touristique fluvial et fluvestre du Canal latéral des 2 mers ».

Tarn et Garonne Tourisme en 2024 :

Tarn et Garonne Tourisme a organisé le 8 Octobre 2024 les 5^{èmes} Rencontres du Tourisme au Domaine Saint Nicolas à Montech.

Ces Rencontres du Tourisme invitent à réfléchir et aborder des sujets tels que l'Intelligence Artificielle, l'éco-responsabilité, la durabilité, l'accessibilité, la qualité de la data, la préservation de la nature au travers de conférences, des ateliers et des temps d'échanges entre socio-professionnels du Tourisme, élus, intervenants.

Au programme :

- 1 conférence donnée par l'équipe « Tourisme Durable » de Tarn-et-Garonne Tourisme, co-animées avec des professionnels du tourisme tarn-et-garonnais et des partenaires.
- 4 ateliers animés par les équipes de Tarn-et-Garonne Tourisme et des professionnels du Tarn-et-Garonne sur les sujets suivants : les réseaux sociaux, la mobilité, accessibilité et la préservation de l'environnement.

Lors de la conférence Tourisme durable, l'équipe de Tarn et Garonne Tourisme a présenté son travail autour de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) qui porte sur :

- L'analyse du bilan carbone afin de minimiser par des actions concrètes son impact environnemental.
- L'élaboration d'un plan d'actions qui va permettre des axes d'amélioration sur les déplacements, la consommation d'énergie, l'accessibilité, le recyclage...
- L'action d'agir pour un tourisme durable par un changement de comportement et la constitution d'un réseau d'acteurs travaillant autour des mêmes valeurs.

Sur son site web, Tarn et Garonne Tourisme présente les solutions de mobilités douces (train, vélo, bus Lio..), des idées de séjours sans voiture (sur les itinéraires vélos et pédestres).

Perspectives 2025

Tarn et Garonne Tourisme s'engage concrètement en faveur d'un tourisme durable en menant plusieurs objectifs :

- 1) Travailleur sa politique RSE
- 2) Encourager les mobilités alternatives et réduire les déplacements
- 3) Encourager les économies d'énergie
- 4) Valoriser auprès du public les producteurs locaux
- 5) Sensibiliser tout public aux enjeux environnementaux
- 6) Déployer des labels de qualité et d'accessibilité
- 7) Favoriser le bien-être au travail
- 8) Travailleur avec les partenaires et structures de proximité sur les enjeux communs

Enfin, une charte d'engagement va être proposé aux professionnels qui souhaitent obtenir la marque «Tarn et Garonne Responsable», grâce notamment à la mise en place des écogestes des professionnels du tourisme.



Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles

Le Tarn-et-Garonne, département à dominante rurale, se caractérise par la très grande diversité des entités paysagères qui le composent, mais aussi par la forte pression anthropique qui s'y exerce depuis deux décennies. La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du territoire, largement pris en compte par le Conseil départemental dans sa politique environnementale.



L'EAU POTABLE

Plus de 20 millions de m³ d'eau potable sont produits annuellement dans le département, principalement à partir de cours d'eau, notamment la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, mais aussi d'eau souterraine sur les secteurs Est et Nord-ouest du territoire.

Le Département aide financièrement les collectivités pour mettre aux normes des usines et réhabiliter les réseaux de desserte en eau potable. L'objectif est de fournir une eau de qualité, en quantité et à un coût raisonnable, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

Depuis une dizaine d'années, un accent fort a été mis sur le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites d'eau et par conséquent les prélèvements sur le milieu naturel.

Des actions concrètes

Le Conseil départemental mène des actions en faveur de l'eau potable basées sur ces principes :

- Accompagnement technique et administratif des maîtres d'ouvrages,
- Définition de stratégies en fonction des problématiques et besoins des territoires,
- Aide financière à la réalisation de travaux tels que la construction ou la mise aux normes d'usines d'eau potable, l'interconnexion, la réhabilitation de réseaux,
- Soutien financier aux procédures de protection des captages d'eau potable.

Chiffres clés

8 000 km de réseaux

23 % de pertes sur les réseaux

40 points de prélèvement, majoritairement en eaux de surface

Le Département a organisé, le 28 mai 2024, une réunion avec les principaux acteurs de l'eau (syndicats des eaux, communautés de communes, communes, DDT, ARS, agence de l'eau). Cette rencontre a permis de faire le point sur l'état des lieux de la production et de la distribution de l'eau potable en Tarn-et-Garonne, mais aussi d'aborder les aspects réglementaires et financiers du moment (pesticides, CVM, PGSSE, changement climatique, transfert de la compétence eau en 2026, prix de l'eau, subventions de l'agence de l'eau...).

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau disponible, le Département a présenté aux opérateurs de l'eau, en 2023, les conclusions d'une étude ECORSE, réalisée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) sur l'état des lieux des ressources disponibles en eaux souterraines. En 2024 la réflexion a porté sur les possibilités de lancer une étude complémentaire ciblée sur la zone karstique (Nord-Est du département). L'objectif est d'identifier les possibilités éventuelles d'exploiter de nouvelles ressources d'eau souterraine sur ce territoire où la ressource en eau brute est très dépendante de l'évolution climatique, notamment lors des épisodes de sécheresse estivale.

Le Département a été associé par l'État à une réflexion sur une re-structuration des structures en charge de la production et de la distribution de l'eau potable.

Perspectives 2025

Poursuivre l'effort auprès des collectivités pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux afin de continuer à améliorer les rendements, mais aussi les accompagner pour maintenir le niveau de qualité de l'eau distribuée. Le Département garantit des plafonds d'aide élevés pour atteindre cet objectif.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau disponible, le Département a présenté aux opérateurs de l'eau, en 2023, les conclusions d'une étude ECORSE, réalisée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) sur l'état des lieux des ressources disponibles en eaux souterraines. L'objectif est d'identifier les possibilités éventuelles d'exploiter de nouvelles ressources d'eau souterraine en Tarn et Garonne dans les années qui viennent.

L'ASSAINISSEMENT

Chaque habitant produit en moyenne 150 l/jour d'eaux usées qui, avant de retourner dans le milieu naturel, sont traitées soit par l'une des 139 stations d'épuration collectives du département, soit par des installations autonomes.

Assainissement non collectif

En Tarn-et-Garonne, environ 45 % des habitations, situées en habitat dispersé, ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte des eaux usées. Ainsi, près de la moitié de la population est concernée par l'assainissement autonome.

Le SATESE (Service d'Assistance aux Traitements des Effluents et au Suivi des Eaux du Conseil départemental) apporte une assistance technique auprès des collectivités (communes et intercommunalités), mais aussi des particuliers et des professionnels, sous forme d'information, de conseil et de visites sur le terrain en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil départemental est également signataire de la charte départementale de l'assainissement non collectif, signée entre les professionnels et les acteurs concernés, qui permet de garantir une indispensable qualité de mise en œuvre des assainissements individuels et une harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire départemental.

Les unités de traitement des matières de vidanges

Le Conseil départemental a porté un schéma visant à équiper différents sites pour le traitement des matières de vidange issues des assainissements autonomes. Il a fortement financé 5 installations permettant ainsi de couvrir les besoins de la totalité du territoire.

Assainissement collectif

Le Conseil départemental apporte un appui technique et son expertise aux collectivités pour les aider dans le cadre :

- des projets d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées,
- de l'exploitation des ouvrages,
- du suivi des performances des stations d'épuration,
- de la formation des agents chargés de l'entretien des installations d'assainissement.

Le SATESE réalise ainsi chaque année près de 260 visites sur l'ensemble des stations d'épuration.

Le Conseil départemental apporte aussi un soutien financier significatif pour la réalisation des travaux d'extension ou de création de réseaux et d'accroissement ou d'amélioration des performances épuratoires des stations d'épuration.

Les actions menées

- Séparer les eaux pluviales des eaux usées pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration,
- Dimensionner les équipements de traitement des eaux usées pour les 20 ans à venir,
- Améliorer le service rendu et garantir la pérennité des investissements pour les collectivités équipées,
- Augmenter la performance de traitement des stations d'épuration,
- Diminuer la pollution dans le milieu récepteur,
- Accompagner les collectivités dans leurs choix techniques, en conciliant contraintes économiques et sobriété énergétique (par exemple, en conseillant aux petites collectivités des filières rustiques, sans consommation d'énergie et à l'exploitation simple, comme les filtres plantés de roseaux).

Dans un contexte d'évolution de la réglementation nationale pouvant restreindre l'épandage des fertilisants d'origine organique, le Département poursuit l'étude prospective sur le devenir des boues de stations d'épuration et des matières de vidange initiée en 2022. L'objectif est de proposer un schéma de gestion des déchets issus de l'assainissement qui soit cohérent et bien adapté à l'échelle de chaque secteur du territoire départemental.

Perspectives 2025

Poursuivre les subventions pour des travaux sur les systèmes d'assainissement collectif, ainsi que l'accompagnement technique.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Département poursuit l'objectif de constituer un réseau de sites labellisés « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), représentatif des entités paysagères du Tarn-et-Garonne.

Il s'agit de milieux naturels présentant un intérêt écologique, patrimonial et paysager qui sont gérés pour assurer la préservation de la biodiversité et qui sont aménagés pour l'accueil du public.

En ce sens, le Département participe pleinement à l'essor des activités de pleine nature en assurant la protection du patrimoine naturel tarn-et-garonnais et en facilitant sa découverte. La gestion et la valorisation de ces ENS (une quinzaine à ce jour) sont assurées, soit par le Département (sur des sites dits « d'intérêt départemental »), soit par des maîtres d'ouvrages locaux (sites dits « d'intérêt local »), ces derniers pouvant bénéficier d'une assistance technique et d'un accompagnement financier du Département.

Sites d'intérêt départemental

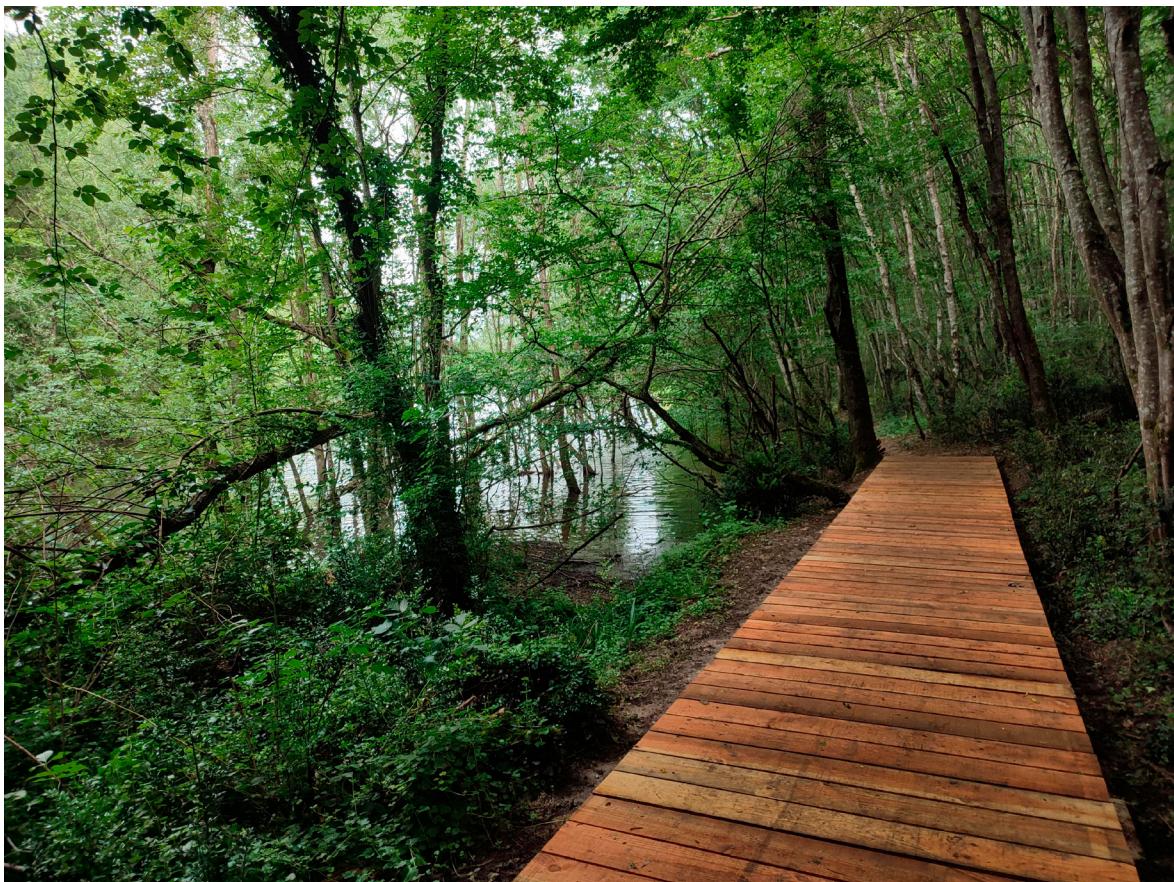
Le Département est engagé sur 7 sites d'intérêt départemental à savoir :

- sur le corridor garonnais : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, le site de l'Espinassié à Bourret/Montech, et le site dit « Pont de Bioule » à Saint-Nicolas-de-la-Grave, en rive droite du plan d'eau.
- sur 2 espaces lacustres : le lac du Tordre à Léojac/Génébrières et le lac du Gouyre à Vaïssac/Puygaillard-de-Quercy.
- sur un site caussenard : « la Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val.

Chacun de ces ENS bénéficie d'un plan de gestion, document de référence qui, sur la base d'un diagnostic écologique, permet de mettre en œuvre des actions adaptées sur une période donnée (quinquennale voire décennale). Les actions prévues dans ces plans de gestion sont de plusieurs natures : maintien ou création de mosaïques de milieux (plantations de haies champêtres, de boisements, gestion de milieux ouverts par de la fauche ou de l'éco-pâturage), installation d'une signalétique informative et pédagogique, installation de petits aménagements pour faciliter l'accueil du public, organisation d'animations pour le grand public ou les scolaires...

Parmi les actions significatives réalisées en 2024, on peut souligner :

- la réalisation d'une étude de programmation pour l'aménagement (signalétique directionnelle et informative, équipements d'accueil du public, élaboration de plaquettes,...) de tous les ENS d'intérêt départemental,



Platelage au lac du Gouyre réalisé en régie

- le bilan du plan de gestion 2018-2022 du site de l’Espinassié et la rédaction d’un nouveau plan de gestion,
- l’optimisation de la gestion des amodiations du Domaine Public Fluvial en lien avec la Direction Départementale des Territoires.

Sites d’intérêt local

Le Département a apporté une aide financière :

- à la mise en œuvre des actions (1ère année) prévues dans le plan de gestion du vallon de Gasques,
- pour la réalisation d’une étude préalable sur les abords de l’abbaye de Beaulieu, labellisés ENS.

Tous ces sites, qu’ils soient « d’intérêt départemental » ou « d’intérêt local » sont mis en lumière par un site Internet (ens.tarnetgaronne.fr) régulièrement mis à jour.

Perspectives 2025

ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale :

- Poursuite de la mise en œuvre des plans de gestion existants : île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, site de l'Espinassié à Bourret/Montech, site du « Pont de Bioule » à Saint-Nicolas-de-la-Grave, lac du Tordre à Léojac/Génébrières, lac du Gouyre à Vaïssac/Puygaillard-de-Quercy et « la Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val ;
- Création de sentiers d'interprétation sur les sites précités.

ENS sous maîtrise d'ouvrage locale :

- Poursuite de la mise en œuvre des plans de gestion : vallon de Gasques, île de Nègrepelisse, cirque de Labarthe à Caylus, zones humides lomagnoles gérées par le Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) à Beaumont-de-Lomagne et Larrazet, etc.
- Mise en œuvre des premières actions sur l'ENS des abords de l'abbaye de Beaulieu : reconnexion de la Seye à son lit méandré, création d'un sentier d'interprétation,...
- Consolidation des animations assurées par les partenaires associatifs (CPIE Quercy-Garonne, Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, CAUE de Tarn et Garonne...).
- Concernant les relations tissées avec les partenaires associatifs, poursuite du financement du dossier « sécurité à la chasse et la valorisation de la venaison ».

Enfin, il est à noter l'action de la brigade verte du Conseil départemental (7 agents). Cette brigade est spécialisée dans la gestion des Espaces Naturels Sensibles et l'entretien des abords de l'abbaye de Belleperche. En outre, elle contribue à promouvoir l'itinérance douce en Tarn-et-Garonne en entretenant et balisant les sentiers GR et GRP du département.

L'INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL DES ZONES HUMIDES

Un inventaire départemental (non exhaustif) a permis d'identifier 3 005 zones humides pour une superficie concernée de 3 700 ha. La superficie moyenne d'une zone humide en Tarn-et-Garonne est de 1,23 ha.

Cet inventaire, accessible à tous sur le site internet du Département, permet de découvrir leurs spécificités et leurs fonctions écologiques. Cet outil, non réglementaire, facilite leur prise en compte dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Les zones humides de Tarn-et-Garonne ont fait l'objet de vidéos documentaires, mises en ligne et téléchargeables sur le site internet du Département, et diffusées dans les salles de cinéma et médiathèques du département et de la région.

Les zones humides en action

Le SATESE mène diverses actions dans le cadre de l'inventaire et de la gestion des zones humides :

- Accompagnement, assistance technique, suivi des travaux en zones humides,

- Animation d'un réseau de techniciens « rivière - zones humides »,
- Animation du réseau d'acteurs des zones humides,
- Évolution et enrichissement du site Web « Zones humides »,
- Conseil technique et suivi des actions réalisées sur les zones humides classées ENS.

LA PRÉServation DES RIVIÈRES

Le Département accompagne technique et financièrement les structures gestionnaires de cours d'eau dans leurs études et travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement des rivières, dans l'objectif d'améliorer l'état écologique des cours d'eau.

À ce titre, la politique d'aide dite « de gestion de l'espace rivière » a été quelque peu modifiée en 2023 pour répondre au mieux aux préoccupations du terrain. Ainsi, ont été intégrés aux opérations éligibles les travaux de restauration hydromorphologique largement encouragés aujourd'hui dans la mise en œuvre des plans pluriannuels de gestion (PPG).

Le SATESE apporte conseil et appui technique à l'ensemble des collectivités compétentes du territoire, et plus particulièrement à leurs techniciens rivières, en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans pluriannuels de gestion (PPG) des cours d'eau, en mettant à leur disposition des outils facilitant les diagnostics de rivière, et en participant à la structuration de la compétence GEMAPI sur le département.

La Direction de l'Environnement est en charge de la gestion des subventions pour les études et travaux réalisés par ces collectivités.

Suivant ce même objectif et en complément des réseaux de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département a également développé des réseaux de mesures et de suivis :

- suivi de la qualité de l'eau des rivières (réseau qui répond à des enjeux plus locaux),
- un réseau de mesures des débits,
- un réseau de suivi de la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

LE SOUTIEN DES ÉTIAGES ET LA GESTION DES BARRAGES

Le Tarn-et-Garonne connaît des étiages sévères sur la majorité de ses cours d'eau, qui peuvent être naturels à l'automne ou consécutifs à un déséquilibre entre prélèvements (agriculture, eau potable, industries) et ressources disponibles en été.

Afin de résorber le déficit en eau à l'étiage, le Département finance les déstockages à partir de retenues hydroélectriques, situées dans les Pyrénées ou les départements amont de l'Aveyron et du Tarn. Il est aussi propriétaire et gestionnaire de 4 barrages départementaux et d'un barrage interdépartemental :

- Retenue du Gouyre, d'une capacité d'environ 3,4 millions de m³,
- Retenue du Tordre, d'une capacité d'environ 3,2 millions de m³,
- Retenue du Thérondel, d'une capacité d'environ 0,8 million de m³,

- Plan d'eau des Falquettes, d'une capacité d'environ 0,8 million de m³,
- Saint-Géraud, d'une capacité de 15 millions de m³, en gestion interdépartementale. Chaque année, 125 millions de m³ sont potentiellement mobilisables pour le soutien d'étiage, dans le but d'assurer le maintien des prélèvements d'eau de consommation humaine et l'irrigation des cultures.

Afin de mieux mobiliser l'eau provenant des retenues hydroélectriques, le Conseil départemental a signé un protocole de coopération pour la gestion coordonnée de ces ressources entre les bassins de la Garonne, de l'Ariège, du Tarn, de l'Aveyron et du Lot. Il participe aussi à une réflexion pour mobiliser des volumes supplémentaires pour la Garonne, à partir de retenues hydroélectriques.

De plus, il poursuit son accompagnement sur les études menées sur les bassins du Lemboulas et de la Barguelonne visant à l'optimisation des retenues collinaires existantes.

Il s'est associé aux Départements du Tarn et de l'Aveyron pour créer en 2022 une association interdépartementale pour la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin Tarn Aveyron. Il s'agira de définir des stratégies visant à préserver au mieux tous les usages et d'optimiser les lâchesures.

Fin 2022, il a participé à la recapitalisation de la CACG, laquelle poursuit divers objets dont notamment le développement des énergies renouvelables, le développement d'outils de gestion et d'ingénierie pour un pilotage optimisé de la ressource en eau.

Enfin il est associé à la réflexion sur le nouveau modèle économique de l'eau, porté par l'agence de l'eau et qui concernera dès 2025 le bassin Adour-Garonne. Il s'agit de sécuriser et d'harmoniser les financements des soutiens des étiages, de mener un travail prospectif visant à mobiliser de nouvelles ressources pour faire face aux effets du changement climatique.

Enfin, il convient de souligner le fait que l'action du Conseil départemental, s'agissant de la gestion de la ressource en eau, est complétée par les interventions du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement en matière de sécurisation de la ressource en eau.

Perspectives 2025

- Sur le barrage de Saint-Géraud, dans le cadre de l'opération de rehausse de l'ouvrage, la phase d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'examen du Dossier d'Autorisation Environnementale a eu lieu pendant le dernier trimestre 2024. Les autorisations administratives en découlant devraient être notifiées en début d'année 2025. De ce fait, courant du 1^{er} semestre 2025, la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux pourra être lancée avec comme objectif un démarrage des travaux par la création d'une piste d'accès pour fin 2025. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2026. L'augmentation de la capacité de stockage, d'environ 1,5 Mm³, devrait être effective pour l'étiage 2027.
- Sur les ouvrages départementaux du Gouyre, du Tordre et du ThéronDEL, et comme en 2024, l'année 2025 sera mise à profit pour effectuer différents travaux de mise aux normes réglementaires permettant également la mise en œuvre nouveaux indicateurs techniques (échelles limnimétriques, compteurs communicants,...).

Favoriser les modes de consommation et de production responsables



Une condition essentielle du développement durable est l'abandon des modes de production et de consommation non soutenables. En raison de sa proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur son territoire, le Conseil départemental s'engage activement dans ces démarches qui favorisent notamment les productions de qualité et la traçabilité.



UNE AGRICULTURE DURABLE

Les actions soutenues concernent l'agriculture dans toute sa diversité :

- Lutter efficacement contre les maladies et les parasites qui ont des conséquences sur l'état sanitaire des cheptels, par la promotion de mesures préventives permettant une utilisation raisonnée des traitements curatifs,
- Accéder à du matériel innovant et adapté aux nouvelles pratiques culturales à coût mutualisé et accompagner techniquement les producteurs,
- Innover et expérimenter pour développer et tester des pratiques plus vertueuses,
- Planter et régénérer les haies champêtres qui rendent des services écosystémiques importants et permettent de lutter contre l'érosion des sols,
- Soutenir les démarches de labellisation Haute Qualité Environnementale et de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- Aider au développement de démarches individuelles et collectives de préservation de la biodiversité en milieu rural.

Le Département a maintenu et renforcé son accompagnement auprès des organismes qui assurent un appui technique et une vulgarisation de nouvelles pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs.

Ce soutien financier des mesures en faveur de l'environnement s'inscrit pleinement dans les orientations initiées par l'État depuis plusieurs années et répond à une demande sociétale forte.

En parallèle, la collectivité soutient les investissements dans les exploitations : en individuel pour faciliter les installations en agriculture, en collectif par l'intermédiaire des CUMA pour réduire les coûts de mécanisation et permettre l'accès à du matériel performant, et pour aider au développement des circuits courts et de la vente directe.

Mesures agro-environnementales

Dans le cadre de la convention signée entre la Région Occitanie et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire, le Département soutient les actions en faveur de l'environnement mises en œuvre par les organismes professionnels agricoles. Elles permettent l'émergence de modèles d'agriculture durable.

La collectivité a consacré une enveloppe de 315 000 € en 2024 pour favoriser le développement et la diffusion de pratiques culturales innovantes et plus respectueuses de l'environnement.

Aider au maintien des producteurs et des productions locales

Le Département a maintenu ses interventions visant à aider le développement et le maintien des exploitations sur le territoire, en complémentarité avec ses objectifs en matière de développement de l'approvisionnement local et en produits de qualité de la restauration collective.

La collectivité soutient ainsi les petits investissements des nouveaux installés en agriculture, et les investissements matériels collectifs des coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA). Il propose aussi des aides pour les investissements directement liés à la vente directe en circuit court des productions. Ces engagements représentent 160 000 € en 2024.

LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne est un maillon essentiel de la politique sanitaire territoriale.

Il complète l'action du Département en matière de sécurité sanitaire, tant par sa participation à la prévention des risques, que dans la gestion des crises dans les domaines de :

- la santé animale (santé publique vétérinaire),
- la sécurité alimentaire,
- la surveillance de la radioactivité dans l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech,
- la surveillance de la qualité des eaux potables et de l'environnement.

Un outil reconnu et performant

Le laboratoire est accrédité par le COFRAC essais °1-7330 - portée disponible sur www.cofrac.fr, dans tous les domaines de la sécurité sanitaire (santé animale, hygiène alimentaire et environnement).

Véritable outil technique impliqué dans les situations de crise sanitaire, il est régulièrement sollicité par des organismes départementaux (DDETSPP, , Préfecture, DDT, chambre d'agriculture, ALMA, CLI de Golfech...) et par des organismes d'état (ministères, IRSN, ASN...), sur l'ensemble de ses domaines de compétences.

En outre, le laboratoire répond à toutes les demandes des particuliers, des collectivités locales, des services de l'État, des industriels, des établissements de santé, des éleveurs, des vétérinaires, etc., dans les domaines de l'hygiène alimentaire, du conseil et de la formation, de l'environnement, de l'eau et de la santé animale.

Santé animale

La compétence du Département en matière de santé animale s'exprime au travers de ses actions en faveur de la traçabilité environnementale des cheptels (boucles d'identification) et de sa politique départementale de santé animale (réductions sur les tarifs des analyses pour les éleveurs).

Le laboratoire met en œuvre des politiques départementales destinées à soutenir le monde agricole par :

- la qualification des cheptels, sésame indispensable à une commercialisation facilitée des animaux,
- la réalisation des diagnostics vétérinaires,
- la réalisation des analyses sérologiques, virologiques et parasitaires.

Hygiène et équilibre alimentaire

Le laboratoire contribue à la surveillance de la qualité des produits alimentaires dans le département du Tarn-et-Garonne ainsi que dans certains départements limitrophes en :

- réalisant des prélèvements et analyses bactériologiques pour la restauration collective publique, privée, métiers de bouche et industries agro-alimentaires,
- recherchant des parasites pathogènes et des prions dans les viandes.

Enfin, le laboratoire aide les professionnels de la restauration scolaire à proposer des menus équilibrés en les aidant dans le choix de leurs menus. Il réalise aussi des formations professionnelles et des diagnostics d'équilibre nutritionnel.

Environnement et qualité des eaux

L'eau est un bien précieux qu'il convient de préserver. Le laboratoire contribue à la préservation de la qualité des eaux en réalisant :

- les analyses des eaux de rivières du département,
- les analyses des effluents de station d'épuration en lien avec le SATESE,
- le contrôle ou la validation de l'autosurveillance des rejets aqueux des industriels,
- des prélèvements et analyses des eaux destinées à la consommation humaine afin de vérifier la salubrité de l'eau de distribution publique, mais aussi d'eau chaude sanitaire et de tours aéroréfrigérantes afin d'évaluer le risque légionnelles,
- une surveillance de la qualité des eaux (radioactivité) dans l'environnement autour de la centrale de Golfech et dans les eaux potables du département.

Environnement et qualité de l'air

Le laboratoire réalise une surveillance permanente de la radioactivité de l'air à Montauban, Valence-d'Agen et Agen. Par ailleurs, il accompagne les établissements accueillant du public, en particulier les établissements scolaires, dans la mise en œuvre de leur surveillance de la qualité de l'air intérieur.

Laboratoire et éco-gestes

Le laboratoire s'est engagé dans une démarche globale de réduction et de tri des déchets (papiers, chimiques, biologiques, radiobiologiques, piles...) qui sont remis à des filières de traitements adaptées. Ainsi, le laboratoire mène des actions simples :

- limitation des impressions (recto-verso, réutilisation de brouillons) et usage de papier recyclé,
- suppression des gobelets et des capsules de café au profit des tasses et cafetière à filtres,
- limitation de la consommation de carburant (formations sur site, réunions par viso-conférence, covoiturage, optimisation des tournées de prélèvements, formation à la conduite économique),
- limitation de la consommation électrique (extinction des appareils électriques non essentiels, entretien régulier des réfrigérateurs et congélateurs).

UNE MOBILITÉ PLUS SOBRE EN CARBONE

Des véhicules plus économies pour les agents

Conformément aux articles R2172-35 à 38 du code de la commande publique, le Département tient compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules qu'il acquiert, sur la totalité de leur durée de vie.

Le Département possède une flotte d'environ 350 véhicules dont la maintenance et les réparations sont prises en charge par l'atelier mécanique. A cet effet, ce dernier utilise le logiciel GESCAR qui permet un suivi détaillé de la vie des véhicules et de leur état afin d'en prolonger au maximum la durée d'utilisation.

La politique d'achat des véhicules s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1490 du 17 novembre 2021 relative à la promotion des véhicules de transport routier propres et économies en énergie.

C'est dans ce contexte qu'en 2023, 5 véhicules hybrides ont fait l'objet d'une acquisition par l'intermédiaire d'un contrat de location longue durée et sont venus compléter les 9 véhicules électriques déjà présents dans la flotte .

Les achats de véhicules d'occasion sont par ailleurs privilégiés toutes les fois que cela est possible ; ce qui a conduit le département en 2023 à acheter un fourgon de 20 m³ ainsi que deux camions de 16 tonnes de seconde main pour un montant total de 428 908,51 euros.

Développement des itinéraires cyclables

Le Département de Tarn-et-Garonne dispose de 94 kilomètres de Vélos voies vertes :

- la V80 – Canal des deux mers (67,8 kms entre Pompignan et Lamagistère).
88 000 passages recensés en 2023 entre Castelsarrasin et Moissac,
- la Vélo Voie Verte du Canal de Montech (11,6 kms entre Montech et Port-Canal à Montauban).
56 000 passages recensés en 2023 au niveau de Montauban,
- la Vélo Voie Verte de la Vallée du Tarn (14 kms entre Bressols et Nohic).
21 000 passages recensés en 2023 au niveau de Bressols.

Afin de compléter ce réseau de voies affectées aux circulation douces réalisées et valorisées par le Département, deux véloroutes ont été aménagées :

- la véloroute « Vallée et Gorges de l'Aveyron », entre Montauban et Laguépie, se développe sur 80 kms de voies secondaires balisées,
- la V87 « La Vagabonde », entre Montech et la limite du Département du Lot, sur 51,5 kms : le jalonnement de l'ensemble de l'itinéraire a été réalisé en 2023.

Le Département participe activement au comité d'itinéraire regroupant 5 Départements (Allier, Creuse, Corrèze, Lot et Tarn-et-Garonne).

Enfin, le Département étudie l'aménagement d'une nouvelle Vélo Voie Verte entre Montauban et Montricoux.

BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE

Cette démarche comprend des mesures qui tendent à valoriser les productions agricoles locales et à favoriser l'approvisionnement en circuits courts et la consommation de denrées alimentaires de qualité. Il s'agit de maintenir les exploitations agricoles, de développer des filières, mais aussi de limiter l'impact environnemental lié à leur consommation (saisonnalité des produits) et aux transport. Il donne également un signal de l'engagement de la collectivité dans le développement d'une filière agricole raisonnée.

Un plan d'action ciblé

La direction des collèges, la direction de l'agriculture et de l'environnement, le service de la commande publique, le laboratoire départemental, Tarn-et-Garonne Tourisme, le pôle des solidarités humaines et la direction de la communication travaillent ensemble à la réalisation de différentes actions.

Le Département cible plus particulièrement la restauration collective dans les collèges et les centres de restauration dont il a la responsabilité. Plus de 1 million de repas sont servis chaque année dans les cantines scolaires de Tarn-et-Garonne, ainsi répartis :

Année (extrait BEGES)	2023
Nombre de repas moyen	1 136 409
Nombre de repas végétarien	234 460

Une convention de participation financière pour l'approvisionnement local et de qualité dans les cantines des collèges publics de Tarn-et-Garonne a été signée par l'ensemble des collèges qui s'engagent ainsi sur des achats de produits locaux et de qualité.

Pour 2023, les actions notables sont les suivantes :

- suivi des résultats, avec le logiciel Easylis dans les collèges depuis 2022, à la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne ainsi qu'au restaurant du Centre universitaire depuis la rentrée 2023 ;
- utilisation de la plateforme d'approvisionnement créée en 2023
- en janvier 2023, mise en service de la demi-pension du collège de Caussade avec une cuisine et un réfectoire entièrement rénovés.
- dans la majorité des collèges, mise en place d'une nouvelle organisation de la gestion des déchets avec un compostage de bio-déchets permettant d'abaisser les quantités à traiter.

Transparence des achats :

Le Département déclare l'achat alimentaire pour chaque collège sur le site du Ministère « [Ma cantine](#) » et permet à chaque famille de connaître le détail de la qualité des produits servis.

Détail de l'évolution des achats pour les 15 collèges

Obligation de la loi Egalim depuis 1^{er} janvier 2022 :

50 % des achats sous signe de qualité (label)



dont 20 % de produits biologiques



Évolution

Depuis la rentrée scolaire 2022, une amélioration des achats en faveur de la loi Egalim est notée. Parmi ces résultats globaux, certains collèges répondent individuellement à la loi Egalim.

	2022		2023		2024		Évolution progression pour les 3 sites
	achats EGALIM	achat bio	achats EGALIM	achat bio	achats EGALIM	achat bio	
15 collèges	25 %	7 %	35 %	16 %	40 %	20 %	▲
Base de loisirs Saint Nicolas			12 %	6 %	18 %	7 %	▲
Restaurant universitaire			8 %	5 %	11 %	4 %	▲

LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

Gage d'efficacité et de réduction des coûts, la dématérialisation des process s'accompagne également d'un fort impact en matière environnementale.

La dématérialisation des procédures du Secrétariat Général de l'Assemblée

Dans le cadre de la démarche renforcée de développement durable, le Département a souhaité mener une réflexion pour la mise en place de nouvelles procédures, se doter de nouveaux outils afin de répondre aux exigences d'une collectivité éco-responsable, et renforcer, également le processus de dématérialisation de la collectivité, amorcé il y a déjà quelques années.

Ainsi, en 2023, la collectivité a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de rédaction des actes permettant la mise à disposition aux conseillers départementaux d'un espace de travail dématérialisé via l'application Nomad pour la transmission et la communication des informations nécessaires à l'exercice du mandat via un système sécurisé, mais aussi le déploiement du vote électronique lors des réunions des organes délibérants.

L'Assemblée départementale, consciente des enjeux et de la nécessité à agir, a mis en place de nouvelles procédures.

Depuis février 2023, le dossier de séance à destination des élus (comprenant convocation, ordre du jour, rapports et annexes budgétaires) leur est exclusivement communiqué de façon dématérialisée depuis une tablette numérique, et ce pour l'ensemble des 14 séances annuelles (commission permanente et conseil départemental).

Sur une année, l'économie de papier est estimée à environ 405 ramelettes de papier, uniquement pour les besoins des dossiers de séance. La dématérialisation des rapports du conseil départemental et de la commission permanente permet, à titre d'exemple, d'économiser 1 tonne de papier par an et éviter d'émettre 350 kg de CO₂ par an soit 1630 km en voiture évités.

Sur l'année 2024 (dès le mois de mars), le projet s'est poursuivi avec la mise en place d'un outil de publication électronique des actes, lequel permet désormais d'aboutir à une chaîne complète de dématérialisation.

La dématérialisation au sein de la collectivité n'est pour autant pas complètement achevée : la dématérialisation des arrêtés à caractère réglementaire est prévue dans la suite du projet.

Cependant, le passage au numérique n'est pas synonyme de suppression d'émission de gaz à effet de serre, c'est pourquoi la collectivité s'engage aussi à veiller au bon usage de ses équipements numériques en effectuant une maintenance des tablettes des élus une fois par an pour supprimer tous stockages inutiles.

La dématérialisation des procédures de marchés publics

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la passation des marchés publics est intégralement dématérialisée. La dématérialisation des marchés publics est aujourd'hui bien intégrée par les entreprises et les services.

Ainsi, du 28 septembre 2023 au 30 septembre 2024, ce sont :

- **122 consultations** qui ont été publiées sur le profil acheteur,
- **3 055 dossiers** de consultation retirés par les entreprises,
- **441 offres électroniques reçues** par la collectivité.

De nombreux avantages sont liés à la dématérialisation : réduction des impressions, diminution des déplacements des entreprises, disparition des coûts d'affranchissement, réduction du temps de traitement, sécurisation des procédures, libération des espaces d'archivage.

La dématérialisation est désormais étendue à toutes les étapes des procédures y compris dans l'exécution des marchés et pour la création des marchés dans le logiciel financier.

En 2023, le logiciel Nextcloud a été mis en place, permettant ainsi l'échange des nombreux documents de procédure de marchés publics entre les différents services de la collectivité. Cet outil réduit notamment la redondance du stockage de documents sur les serveurs de la collectivité et améliore la sécurité de l'accès à ces documents.

Perspectives 2025

- mise en place d'un système d'archivage électronique afin de garantir et sécuriser la conservation des documents dématérialisés.
- mise en place d'une « GED » (gestion électronique des documents) pour les marchés publics.

La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité

Depuis le mois d'avril 2019, le Département s'est engagé dans la dématérialisation des actes au contrôle de légalité.

Ainsi du 28 septembre 2023 au 30 septembre 2024, **250 actes** ont été transmis au contrôle de légalité via le dispositif de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, supprimant ainsi les copies nécessaires à l'exercice de ce contrôle et les déplacements à la Préfecture.

La dématérialisation de la chaîne comptable

La dématérialisation de la chaîne comptable a débuté en 2017 par la réception de factures électroniques via le portail « CHORUS PRO ».

Également facteur de réduction des impressions, la dématérialisation de l'ensemble des factures est complète au 1^{er} janvier 2020, date à laquelle toutes les entreprises sont soumises à son utilisation.

La dématérialisation concernera progressivement les autres pièces justificatives.

UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

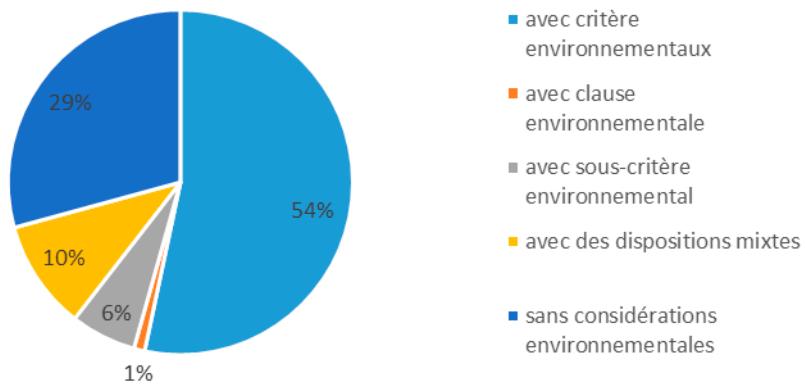
Commande publique

La commande publique est un levier important pour effectuer des achats responsables, quels que soient les secteurs et la réglementation est de plus en plus incitative en la matière, notamment la loi « Climat et résilience » laquelle imposera à l'horizon 2026, l'intégration d'un critère environnemental dans les marchés, et l'obligation de prendre en compte de considérations sociales pour les marchés d'un montant supérieur aux seuils de procédure formalisée.

Certains marchés du Département intègrent déjà ces obligations et l'objectif est d'augmenter progressivement le nombre de marchés concernés afin de préparer les échéances précitées. Ainsi, du 28 septembre 2023 au 30 septembre 2024 :

138 marchés notifiés comportaient une considération environnementale sur 195 marchés notifiés pour le compte du Département, soit **71%**.

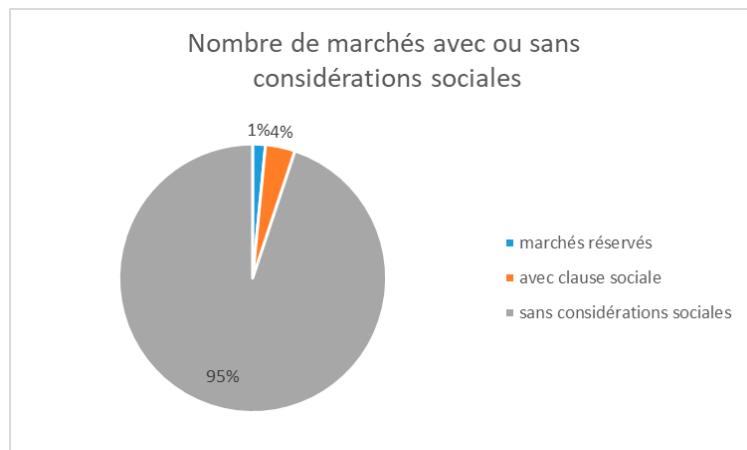
Nombre de marchés avec ou sans considérations environnementales



Plusieurs mécanismes sont régulièrement mis en œuvre dans les marchés du Département :

- l'intégration de clauses d'exécution environnementale directement dans les cahiers des charges (les titulaires sont ainsi obligés de respecter ces prescriptions environnementales lors de l'exécution de leur marché),
- l'intégration de sous-critères d'analyse de la valeur technique, relatif à la qualité environnementale de l'offre ; dans ce cas une offre apportant une meilleure garantie environnementale obtiendra une meilleure note technique ,
- l'insertion d'un critère relatif à la performance de l'offre en matière de protection de l'environnement (c'est notamment le cas des marchés de voirie, lesquels comportent systématiquement un sous critère de la valeur technique relatif aux mesures prises par les entreprises en faveur du développement durable),
- un mélange de plusieurs mécanismes cités ci-dessus

- **10 marchés notifiés comportent des considérations sociales** sur 195 marchés notifiés pour le compte du Département, soit 5 % :



Parc de véhicules et vélos

Afin d'encourager les mobilités douces, le département met à la disposition de ses agents 4 vélos à assistance électrique pour effectuer leur trajet sur de courtes distances.

Les véhicules mis à la réforme ne sont pas envoyés à la casse mais sont systématiquement revendus, soit pour les pièces détachées, soit à des petites collectivités dans lesquelles ils entament une seconde carrière.

Achats de papier

Depuis le nouveau marché de fournitures de bureau, 48 % du montant d'achat en € du papier utilisé par la collectivité est issu du recyclage (*extrait tableau loi AGEC*).

Mobiliers

Les mobiliers, qu'ils soient en bon état ou non, sont récupérés par la société Valdélia, qui est un éco-organisme chargé de les insérer dans les filières de recyclage.

Nettoyage des locaux

Des nettoyeurs vapeur haute pression ont été mis en service pour le nettoyage des locaux. Ils permettent une désinfection des surfaces, sans produits chimiques ; c'est pourquoi ils sont efficaces sur les virus et bactéries sans être nocifs pour les agents ou l'environnement.

Les fournitures

Le Département intègre, dans le cadre de la passation de ses marchés publics, des fournitures éco-responsables (bureautique, quincaillerie, fournitures de bureau...).

Il demande aux candidats, lorsque cela est possible, l'obtention de produits écolabellisés et/ou écologiques, recyclés, bio-sourcés ou up-cyclés (réutilisés pour une nouvelle fonction). Des exigences relatives aux emballages sont également ajoutées avec l'attribution de points supplémentaires aux candidats proposant des formules en vrac ou nécessitant un minimum d'emballage.

Le Département utilise également la possibilité offerte par le code de la commande publique de « réservé » des marchés à des entreprises adaptées ou d'insertion professionnelle. En 2024, ce sont 3 marchés qui ont été attribués à des ESAT pour les prestations suivantes :

- entretien des espaces verts de la base de loisirs,
- fourniture de sacs poubelle de 30 et 50 litres,
- entretien des digues et abords des barrages départementaux.

En application des dispositions de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire dite « loi AGEC », certains marchés prennent désormais en compte dans le jugement des offres, le pourcentage de matière issue du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Par exemple, le marché de fourniture de mobilier de bureau comportait un sous-critère d'analyse de la valeur technique relatif à la démarche développement durable des candidats noté sur 20 points sur 100. Au regard des propositions des entreprises attributaires, pour

le mobilier de bureau et les sièges, il sera possible d'acquérir du mobilier reconditionné soit directement dans l'atelier du titulaire (avec une certification ECO IMPACT) ou via un partenariat avec une entreprise adaptée spécialisée dans la réfection des sièges. Pour le mobilier neuf, c'est en moyenne 65 % de matières recyclées sur les sièges et l'utilisation de bois PEFC, produits conçus pour être entièrement démontables, tubes en aciers, absence de CFC, phtalates, COV, métaux lourds, solvants pour les autres mobiliers.

Les performances atteintes dans les domaines concernés par la loi AGEC font l'objet d'une publication annuelle sur le site du Recensement Economique de l'Achat Public.

	TOTAL dépenses HT 2023	% de la dépense HT intégrant des matières recyclées en 2023	% de la dépense HT issu de réemploi ou de la réutilisation
Textiles, vêtements, articles chaussants, linge, produits en cuir et textiles, matériaux plastique et en caoutchouc	110 689 €	20 %	
Imprimés, livres, brochures, papeterie	85 891 €	42 %	
Machines, matériel et fourniture informatique, ordinateurs, accessoires informatiques	1 929 676 €	74 %	
Cartouches de toner, cartouches encre	3 676 €	55 %	
Fournitures de bureau	18 153 €	77 %	
Papier d'impression, papier pour photocopie	96 651 €	48 %	
Véhicules à moteur	815 853 €	40 %	44 %
Jeux, jouets	34 677 €	15 %	
Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes	56 175 €	97 %	
Tables, armoires, bureaux et bibliothèques			

Les travaux

Le Département a intégré des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux pour la voirie :

- Les marchés de reprofillement de voirie comportent un critère relatif à la performance environnementale des offres noté sur 20 %. Ce critère évalue notamment le résultat du bilan carbone des candidats via l'utilisation du logiciel SEVE, lequel permet de comparer l'impact environnemental de solutions de construction et d'entretien d'infrastructures dans le domaine de la route, voirie et réseaux divers.
- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 20 % de matériaux recyclés en couche de roulement et de 20 à 30 % en sous-couche.

LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Dans les locaux du département

Depuis décembre 2023, à l'Hôtel du Département la collecte en point d'apport volontaire est organisée : 2 colonnes de collecte (recyclables et poubelle noire) ont été installées dans le couloirs vers les sorties extérieures ou les parkings. Depuis janvier 2024, la collecte des bio-déchets est également organisée avec mise en place d'un site de compostage à proximité du Château. Les cartons sont apportés au CTD dans une benne dédiée. Conformément à la réglementation et selon le principe de la responsabilité élargie du producteur, les déchets informatiques (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont collectés par les distributeurs pour être spécifiquement retraités. Avec cette nouvelle organisation, les différents déchets de l'Hôtel du département sont mieux triés, les bio-déchets sont compostés sur site, la benne à DIB a été supprimée.



Perspectives 2025

Les autres bâtiments seront progressivement équipés de tri de bio-déchets.

Sur le territoire

Enfin, le Conseil départemental soutient fortement le Syndicat Départemental des Déchets qui a engagé en 2022 une double réflexion :

- un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- une stratégie à développer pour la gestion des bio-déchets.

En 2024, il met en place des solutions pour développer une gestion de proximité pour les biodéchets : ainsi 26 sites de compostages sont installés en octobre 2024 et une intensification de la distribution des composteurs individuels est organisée.



Lutter contre le changement climatique

Depuis la révolution industrielle, la consommation de combustibles fossiles n'a cessé de croître. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un double enjeu : lutter contre le changement climatique lié à l'augmentation des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère par nos activités, et favoriser les économies d'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources non renouvelables. Il appartient aux collectivités, et donc au Conseil départemental, de s'impliquer dans les économies d'énergie au niveau d'actions portées sur son propre patrimoine immobilier, mais également au travers de ses politiques d'intervention.



LE BILAN GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)

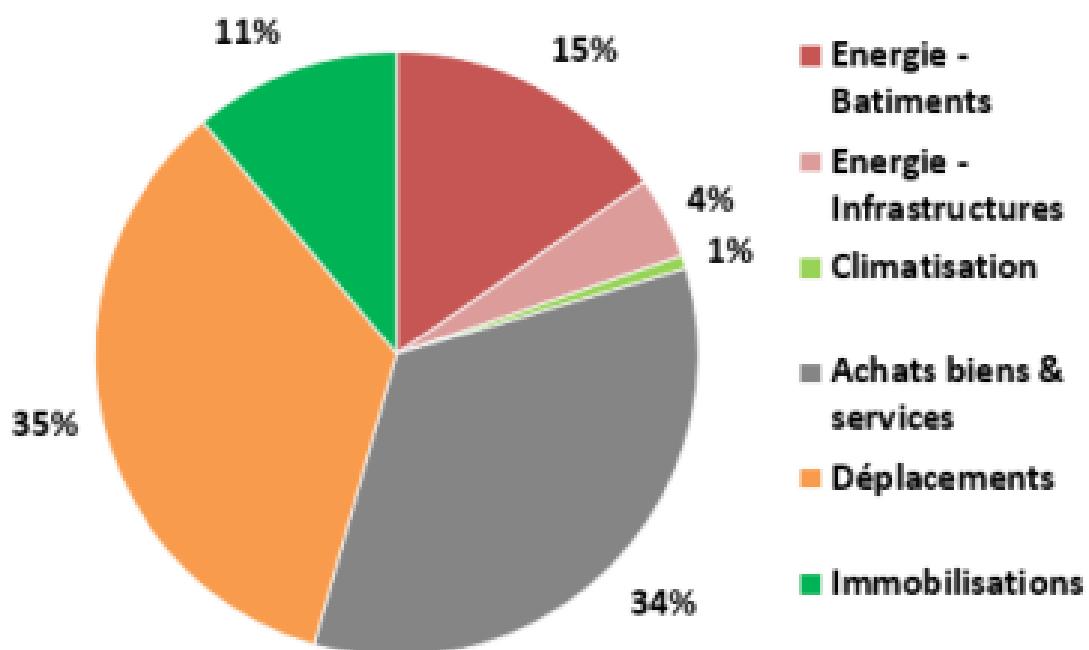
Pour répondre à ses obligations réglementaires et s'inscrire dans la stratégie nationale de neutralité carbone à l'horizon 2050, le Département a réalisé le bilan gaz à effet de serre de la collectivité. Il s'agit de comptabiliser les émissions carbone liées à son patrimoine et à ses compétences et d'identifier les principales activités émettrices pour travailler un plan d'action.

Résultat : 17 800 tCO2e sont émises en 2023

Déplacements : 35% avec 6 100 tCO2e,

Achats de biens et services : 34% avec 6 000 tCO2e

Énergie – Bâtiments : 15 % avec 2 700 tCO2e



Perspectives 2025

Cet état des lieux permet de construire pour 2025 un plan d'action appelé Plan de transition, qui proposera un panel d'actions permettant d'engager des actions de réduction des émissions. Pour s'inscrire dans l'objectif national d'une neutralité carbone en 2050, la collectivité s'engagera dans des projets visant à réduire de 12 % les émissions de la collectivité d'ici 2028.

LA GESTION DU PATRIMOINE

La Direction de l'immobilier assure les actions de construction, de rénovation, d'entretien et de maintenance des 121 bâtiments départementaux, 42 bâtiments en location, soit un total de 242 287 m² répartis sur différents sites.

Elle a pour objectif de garantir la conformité des bâtiments aux exigences légales et réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents.

Pour cela elle mène des actions de maintenance préventive ou curative, des réhabilitations lourdes ou la construction de nouveaux bâtiments.

La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention important. Les diagnostics thermiques des bâtiments permettent d'orienter les travaux de rénovation énergétique lors des opérations de restructuration.

La rénovation des bâtiments

38 bâtiments de plus 1000 m² sont soumis au décret tertiaire et devront répondre aux exigences de réduction de consommations suivantes :



Les consommations énergétiques des 10 dernières années de ces bâtiments a été recensées et déposées sur la base Opérat de l'Ademe. Ces bâtiments représentent environ 80% de la surface de bâtiments gérée par le Département.

La Direction de l'immobilier réalise des travaux à vocation d'économie d'énergie sur des bâtiments gérés par le Département (collèges et gymnases, maisons des solidarités, bâtiments culturels, gendarmeries, centre universitaire, etc.), comme :

- des études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation des toitures,
- l'isolation de bâtiments par l'extérieur,
- la réfection de menuiseries par du double vitrage,
- l'installation de brises soleil et volets roulants,
- le raccordement de bâtiments aux réseaux de chaleur urbains,
- le remplacement des anciens éclairages de bâtiments par des solutions plus performantes et économies.

Les projets emblématiques sur l'année 2024 sont :

Des travaux de rénovation

- le remplacement d'éclairage dans différents bâtiments par des luminaires à LED notamment l'Hôtel du Département,
- la mise en place du plan national de sobriété, en diminuant des consignes de température pour aller vers 19° C pour le chauffage et 26° C pour la climatisation ,
- la réalisation d'audits énergétiques sur plusieurs bâtiments (maisons départementales des solidarités, antennes d'exploitations routière, collège),

- la rénovation énergétique de la Médiathèque départementale : des travaux de remplacement de menuiseries, d'isolation et d'électricité ont débuté en septembre 2024
- le lancement de la rénovation des bâtiments du PSH .

Le développement des énergies renouvelables

- le remplacement des chaudières au fioul du collège de Saint-Antonin-Noble-Val avec la mise en place d'une régulation performante, par des chaudières à granulés bois,
- le remplacement des chaudières de Grisolles par des chaudières hautes performance avec une régulation optimisée,
- la rénovation complète du système de chauffage du collège de Caussade,
- l'extension du collège de Montech avec la pose d'une centrale photovoltaïque pour de l'autoconsommation,
- la pose de panneaux photovoltaïques sur l'antenne d'exploitation de Caussade avec la SCIC Midi Quercy Énergies citoyennes.

UNE GESTION RAISONNÉE DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

L'entretien des chaussées

L'entretien des routes présente un enjeu fort de réduction des consommations d'énergie pour le Conseil départemental. Des techniques dites « TRACC » (Technique Routière Adaptée au Changement Climatique), comme l'utilisation de l'enrobé à froid ou semi tiède pour le renouvellement des couches de roulement, sont appliquées sur certains chantiers. Le retraitement des chaussées en place est mis en œuvre si les possibilités techniques le permettent.

En effet, cette technique de retraitement de la chaussée en place à l'émulsion de bitume permet, par rapport à une méthode traditionnelle d'apport de matériaux nobles, de diminuer la production de gaz à effet de serre de plus de 30 %. En 2023, le Département a mis en œuvre cette technique sur le retraitement de 11,2 km de route de première catégorie.

Le Département encourage l'innovation dans le cadre des techniques routières par le biais de chantiers expérimentaux conduits en partenariat avec les entreprises du secteur. En 2023, une opération spécifique a été mise en œuvre sur la base d'une technique à froid avec 100 % de matériaux recyclés.

La biodiversité préservée dans le cadre de l'amélioration du patrimoine d'ouvrages d'art

91 % des 1 089 ponts que compte le Tarn-et-Garonne franchissent des cours d'eau. Ces fossés, ruisseaux, rivières, canaux ou fleuves, constituent des milieux naturels riches en biodiversité préservés par les services du Département.

La programmation des travaux prend en compte les spécificités des milieux naturels

notamment en matière de migration des espèces piscicoles et d'hibernation des chiroptères (chauves-souris).

Les techniques de réparation, les moyens d'accès, les dispositifs de recueil des poussières sont définis en prenant en compte les enjeux environnementaux. Des actions spécifiques de tri et de valorisation des déchets sont mises en œuvre. Des attentions particulières sont portées au bétonnage, aux mises en peinture et au nettoyage des matériels.

L'ensemble de ces actions peut représenter entre 5 et 10 % du coût des travaux.

Une politique de fauchage raisonné

Depuis plusieurs années, des techniques de fauchage des bords de routes sont mises en place : l'optimisation des passages génère des économies de carburants, une meilleure prise en compte de la biodiversité et une limitation des pollutions diffuses. Ces nouvelles techniques concourent à la protection de la biodiversité :

- une hauteur de coupe de 10 cm couplée à une largeur de coupe de 1,5 m sur les accotements lors du fauchage pour favoriser la biodiversité, limiter l'érosion des sols et réguler l'écoulement des pluies,
- l'arrêt du fauchage de l'herbe en fond de fossés,
- l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacés par l'acquisition de machines à brosse ainsi qu'une faucheuse sous glissière.

Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn et Garonne. Près de 12 900 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre est un organisme vivant qui nécessite un entretien et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers, qui conduisent parfois à abattre quelques sujets. Les aléas climatiques ainsi que certains aménagements entraînent également la suppression d'arbres.

Pour remédier à la disparition progressive de ce patrimoine et pour être en conformité avec le code de l'environnement et la loi biodiversité, la collectivité compense systématiquement tous les arbres abattus par des replantations.

En 2023, la collectivité a replanté 235 arbres tiges en alignement, de bord de route pour densifier des alignements existants, pour création de nouveaux alignements supérieurs à 4 m du bord de route ou le long de nos pistes cyclables, sur 6 sites différents.

Le département a pris l'engagement de 3 arbres replantés pour 1 arbre abattu.

Un éclairage routier économe

Le Département équipe systématiquement l'ensemble de ses nouveaux carrefours avec des systèmes d'éclairage à ampoules LED. Cette technique permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables grâce à leur consommation en électricité particulièrement faible. Les luminaires sont équipés d'un système permettant de réduire leur intensité de 30 % à 70 % avec une adaptation selon les aménagements, entre 24h00 et 6h00 du matin.

Une modernisation de l'éclairage

Le Département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes vétustes.

En 2023, onze études ont repensé l'éclairage vétuste de 11 giratoires existants.

Cela consiste à remplacer les points lumineux existants et équipés de lampe sodium par des luminaires de technologie LED.

Ainsi, des luminaires LED à faible puissance ont été installés sur les mats existants, avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 24h00 et 6h00 du matin.

En synthèse, ce sont 70 % du parc de luminaires d'éclairage public qui sont équipés en technologie LED.

LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Créé par la loi de 1977 sur l'architecture, le CAUE de Tarn-et-Garonne a été créé en 1981.

Financé par la taxe d'aménagement et par le Département de Tarn et Garonne, il a pour mission d'informer, de sensibiliser et de conseiller les habitants et les collectivités dans ses champs de compétences : paysage, urbanisme architecture et rénovation énergétique..

Cette mission de service public, permet d'offrir les conseils nécessaires pour la promotion de la qualité architecturale urbaine et paysagère en toute neutralité et indépendance. Ces missions de conseil neutre et gratuit se traduisent de la façon suivante :

- l'information, la sensibilisation et le conseil du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement, et les bonnes pratiques de la rénovation.
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement à travers les études de programmation, de planification urbaine et paysagère.

Le service public de la rénovation énergétique

Porté par le CAUE du Tarn-et-Garonne, le service public de la rénovation énergétique a évolué : en 2006, lors de sa création il s'appelait Espace Info Énergie, en 2021, il est devenu guichet Rénov'Occitanie et depuis 1er janvier 2024, l'appellation est devenue l'Espace Conseil France Rénov . Ce service, qui est depuis toujours fortement soutenu par le Conseil départemental (30% du budget), a pour mission :

- la sensibilisation des habitants aux enjeux énergétiques de leur logement pour contribuer à l'accompagnement des habitants dans leur parcours à la réhabilitation de leur logement, pour une qualité plus vertueuse en termes d'économie d'énergie et d'émission de CO₂, sans oublier la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,

- les conseils pour les habitants et copropriétés au sujet de tous les renseignements nécessaires pour obtenir les aides auxquelles ils ont droit,
- l'animation du réseau des acteurs de la rénovation énergétique et en particuliers les professionnels.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :

- de la mise en place de 21 lieux de permanences sur l'ensemble du périmètre du guichet.
- de conseils neutres et gratuits à travers plus de 3082 contacts et plus de 1024 rendez-vous personnalisés, chaque année. Ces rendez-vous ont donné lieu en 2024 à des audits et des accompagnements aux travaux.
- d'actions de sensibilisation sous forme de journée d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, visites de chantiers d'habitats représentatifs, etc.).

SOLIDARITÉ ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Combattre les inégalités territoriales

Le Département combat les inégalités territoriales en mobilisant des moyens financiers autour des projets d'investissements portés par les collectivités locales, communes et communautés de communes et ce dans plusieurs domaines : équipements publics, culturels, sportifs, associatifs, aménagement de village, restauration de patrimoines, voirie, ouvrages d'art, logements sociaux communaux, constitution de réserves foncières,

Certaines bonifications sont déployées dans le cadre de ces politiques au profit des projets de réhabilitation énergétique ; c'est le cas pour les projets de réhabilitation de bâtiments communaux dont les plafonds de dépenses subventionnables augmentent dans le cas de réhabilitation énergétique .

Ces politiques d'aides permettent en outre aux populations d'accéder en tout point du Département à des niveaux d'équipements et de services publics équivalents. Les taux d'aides sont adaptés aux particularités sociales et économiques des communes et varient selon le nombre d'habitants et en fonction du potentiel fiscal de la commune.

En 2024, le Département a poursuivi sa politique contractuelle à l'égard des communes et communautés de communes, votée dans le cadre du plan de relance en octobre 2021, actualisé en juin 2024.

Le Département est engagé dans une politique contractuelle territoriale avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux notamment sans le cadre des contrats territoriaux Occitanie déclinant sur les territoires le pacte vert régional et les contrats de transition et de réussite écologique proposés par l'État.

Accompagner les collectivités locales avec une assistance technique dédiée TGCC

En 2024, **TarnetGaronne Conseils Collectivités (TGCC)** renforce son offre d'accompagnement technique pour répondre aux besoins croissants des communes et intercommunalités en matière de transition énergétique. Suite aux orientations votées en 2023 dans le cadre de la feuille de route énergétique du département, la **politique d'assistance technique départementale** intègre désormais des objectifs de réduction des consommations d'énergie et propose aux collectivités un accompagnement spécifique, incluant deux jours d'assistance supplémentaires pour les projets liés à la transition écologique.

Cette démarche inclut la mise en place d'un carnet de suggestions structuré autour de trois types d'interventions – **projets neufs, réhabilitations, et aménagements d'espaces publics** – avec une orientation sur les actions suivantes :

- **Utilisation et production d'énergie renouvelable** : Soutenir les projets favorisant l'autonomie énergétique locale via l'installation de panneaux solaires, l'implantation de systèmes géothermiques, ou encore la mise en place de réseaux de chaleur, afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles.
- **Confort d'été** : Mettre en place des stratégies de réduction de chaleur, notamment par des aménagements architecturaux et végétaux, favorisant une meilleure circulation de l'air et des matériaux de construction optimisant le confort thermique.
- **Récupération des eaux pluviales** : Intégrer des systèmes de gestion des eaux pluviales pour irriguer les espaces verts et optimiser l'utilisation de cette ressource dans les infrastructures publiques.
- **Approche du coût global d'un projet** : Introduire des indicateurs de coûts globaux (investissement et fonctionnement), afin d'orienter les choix techniques vers des solutions durables qui optimisent les frais de maintenance, les consommations énergétiques, et l'impact écologique.
- **Valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)** : En lien avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE), favoriser la récupération et l'utilisation des CEE pour les projets de rénovation et d'efficacité énergétique.

En intégrant ces actions spécifiques, TGCC vise à soutenir les collectivités dans une **réflexion globale de transition écologique**. En effet, les élus locaux montrent un fort engagement dans cette transition : plus de la moitié des projets de 2024 ont bénéficié des deux jours supplémentaires d'accompagnement, soulignant leur intérêt croissant pour des solutions pérennes et respectueuses de l'environnement. Parmi les 67 projets portés par TGCC de novembre 2023 à octobre 2024, 50 projets ont étudié un volet énergétique. 27 communes ont bénéficié d'un accompagnement gratuit de TGCC de 2 deux jours supplémentaires pour les aider à intégrer différentes exigences environnementales.

Ces journées ont permis de travailler à la fois le volet technique et les recherches de financements nouveaux avec des exigences environnementales fortes : 40 % d'économie d'énergie pour le Fonds vert.

Pour optimiser l'accompagnement énergétique des projets, TGCC travaille en partenariat avec les dispositifs mis en place par le SDE : réalisation de diagnostic énergétique, d'audit énergétique intégrant le confort d'été, aides pour la chaleur renouvelable et pour les études de faisabilité pour des installations photovoltaïques.

Maintenir l'accessibilité aux services publics

Le Département pleinement engagé dans le maintien des services aux publics a piloté, aux côtés de la préfecture, le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP) 2018/2023.

En 2024, il a initié les travaux d'évaluation du SDAASP 2018-2023 et l'élaboration du nouveau schéma 2024/ 2029. Il pourra ainsi établir un bilan des actions menées en interrogeant les acteurs du territoire sur les réussites et les écueils mais aussi travailler sur les perspectives à l'horizon 2030 en matière d'accessibilité des services au public.

Afin de préserver la dynamique engagée jusqu'à la mise en œuvre du prochain schéma le Département, en 2024, a élaboré un programme d'actions collaboratives notamment sur les volets accès aux soins et usages numériques.

Pour l'accès aux soins, l'objectif est de mieux structurer la mission « accueil de jeunes médecins» dans le cadre d'une réelle politique d'accompagnement à l'installation des personnels de santé, de renforcer les liens avec les territoires de santé en s'appuyant sur des référents territoriaux.

De plus, en tant que membre fondateur du GIP « Ma santé, Ma Région », le Département veille au bon déploiement de centres de santé dans les zones en situation de déserts médicaux.

Pour l'usage numérique, l'action du Département est en cohérence avec la feuille de route « France Numérique Ensemble ». La gouvernance locale de cette initiative est assurée conjointement par la Préfecture et le Département de Tarn-et-Garonne. Elle vise à renforcer l'inclusion numérique et à lutter contre la fracture numérique. Cette collaboration permet de cibler efficacement les besoins spécifiques des populations vulnérables du département, en accordant une attention particulière aux jeunes peu diplômés, aux seniors, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux publics allophones et aux « invisibles » nécessitant un accompagnement de proximité. Les 17 conseillers numériques de Tarn-et-Garonne mettent en place des ateliers collectifs et individuels sur la sobriété numérique. Ils sensibilisent les usagers à l'impact environnemental des outils numériques en les aidant à adopter des comportements responsables dans leurs utilisations des technologies. L'objectif est de réduire l'empreinte carbone du numérique tout en optimisant les ressources.

Temps fort

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne a organisé un évènement inédit en Tarn-et-Garonne, du 24 janvier au 24 février 2024 « le 82 fait son numérique ».

Un mois pour valoriser les initiatives de tous les acteurs qui œuvrent au quotidien afin de rendre le numérique accessible à tous. Plus de soixante animations gratuites sous forme de conférences, d'ateliers, d'expositions, de débats ont été proposées sur tout le territoire, sans oublier la présence exceptionnelle du « Numérique Éthique Tour » dans le hall du Conseil Départemental.

